

AR PREFECTURE

013-241300375-20200916-DEL103_2020-DE
Regu le 18/09/2020

RAPPORT D'ACTIVITE 2019



COMMUNAUTE DE COMMUNES
VALLEE DES BAUX - ALPILLES

Le Mot du Président

Page 4

Le Territoire communautaire

Pages 5 à 9

- La démocratie communautaire, pages 8 à 11
- Le personnel communautaire pages 12-14
- Les finances communautaires pages 15-19

Développement durable

Pages 20 à 30

- Gestion des déchets, pages 21 à 25
- Projets pédagogiques, pages 26 et 27
- Transition énergétique, pages 28 à 30

Développement économique

Pages 31 à 37

- Les zones d'activité pages 32 et 33
- Accompagnement et développement des filières pages 34 et 35
- Accompagnement des entreprises pages 36 et 37

Voirie

Page 33

Tourisme et promotion du territoire

Pages 38 à 41

Eau & Assainissement

Pages 42 à 50

- Délégation de service public et régie, page 43
- Eau et assainissement, pages 44 et 45
 - Travaux réseaux et traitement des eaux usées pages 46 et 47
 - Travaux réseaux et traitement de l'eau potable, pages 48 et 49
- charte de l'eau, page 50

Compétence GEMAPI

Pages 51 et 52

Services mutualisés

Pages 53 à 55



Rapport d'activité 2019



Conception-réalisation CCVBA. Crédit graphique Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles-dr. Directeur de la publication Hervé CHERUBINI (Président de la communauté de communes), rédactrice en chef Karine Briand (directrice générale des services), Réalisation CCVBA : Nathalie MANCERON et Mélanie PENALBA, Illustrations CCVBA. Impression CCVBA. Distribution CCVBA et mairies du territoire.

Ce bilan d'activité répond à l'obligation prévue par la loi du 12 juillet 1999 qui demande au Président d'un EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) d'adresser annuellement au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité communautaire. Les Maires doivent en donner communication au Conseil municipal de leur commune en séance publique.



Président
de la
communauté
de communes
vallée des Baux-alpilles

Maire
de
Saint-Rémy-de-Provence

« Document imposé par la loi, le rapport d'activité est avant tout l'occasion de synthétiser les actions et projets menés par la Communauté de communes durant l'année 2019.

Toute notre action politique vise à valoriser l'image qualitative des Alpilles afin de lier économie et environnement pour le bien-être de nos habitants. Le seul objectif poursuivi est et doit rester le territoire et l'accompagnement des projets des habitants, des entreprises et des Communes.

Au vu de la crise sanitaire, économique et sociale que nous traversons depuis plusieurs mois, je suis convaincu que les orientations du précédent mandat doivent être confortées et de l'ardente nécessité de concilier les enjeux économiques et environnementaux en offrant un service public efficace et réactif.

Nos concitoyens ont pu (re)mesurer l'importance d'un service public local de proximité durant le confinement. Dès le début de la crise, j'ai fixé comme priorités aux agents la collecte des ordures ménagères, l'alimentation en eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées, tout en préservant la santé et la sécurité des agents et des usagers, le paiement des fournisseurs au jour le jour, la continuité des contrats en cours et le soutien au monde économique. Nous avons fait face, nous avons assuré nos missions de service public, nous avons pris en charge les besoins et demandes des usagers, nous avons participé aux actions du plan de relance de la Région, nous avons créé un fonds d'aides aux entreprises.

Je souhaite remercier sincèrement et chaleureusement nos agents qui ont fait preuve d'un sens du service public exemplaire, d'engagement et de professionnalisme, portant des valeurs de solidarité, d'efficacité et de bienveillance. La richesse de l'administration, ce sont avant tout les femmes et les hommes qui la composent. Dans ce contexte exceptionnel que nous traversons, cette phrase prend tout son sens. »

Bien sincèrement !

 Marie-CATHERINE

Le territoire communautaire

La Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles rayonne sur un territoire rural composé de dix communes.

Elle agit sur de nombreuses compétences et s'affirme chaque jour comme un partenaire tout particulièrement à l'écoute des besoins et projets portés par les communes qui en sont membres

Le territoire communautaire

La Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles rassemble dix communes sur son territoire. L'action collective met en œuvre des services de plus en plus nombreux et de proximité.

Axée sur le développement économique, l'emploi, l'environnement et les services de proximité (déchets, eau, assainissement...) en faveur des habitants et des acteurs économiques, la politique conduite au sein de notre Communauté de communes s'affirme avec cohérence et méthode.



Le territoire communautaire

10 communes

27 946 habitants

319 km²

4704 entreprises

10 110 emplois

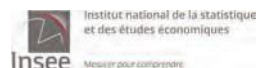
43,60% postes salariés commerce, transports, services

28,20% postes salariés administration publique

12,30% postes salariés construction

12 709 ménages

Chiffres : Insee années 2020 - Kompas juillet 2020



KOMPASS

Saint-Rémy-de-Provence 9 893 habitants

Fontvieille 3 591 habitants

Mouriès 3 409 habitants

Saint-Étienne-du-Grès 2 481 habitants

Maussane-les-Alpilles 2 289 habitants

Le Paradou 2 056 habitants

Eygalières 1 839 habitants

Aureille 1 522 habitants

Mas-Blanc des Alpilles 511 habitants

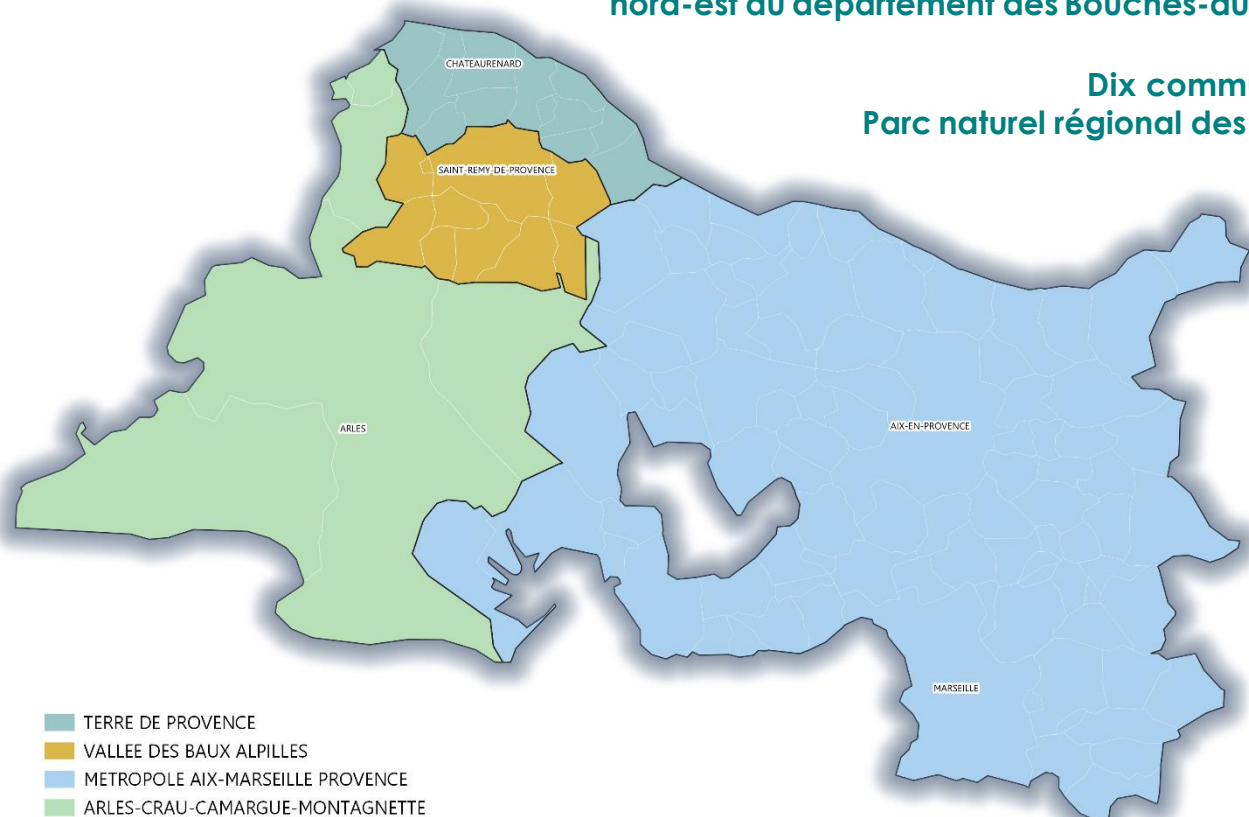
Les Baux-de-Provence 355 habitants

Le tissu économique de la communauté de communes est organisé autour d'un pôle de services et de commerces.

À ce titre, le secteur du commerce, des transports et des services est le premier employeur sur le territoire (44,10%), suivi par l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale (27,10%).

Territoire situé en région sud Provence-Alpes Côte d'Azur au nord-est du département des Bouches-du-Rhône.

Dix communes du Parc naturel régional des alpilles.





Les réunions du conseil communautaire en 2019

Il s'est réuni à dix reprises : le 28 janvier à Fontvieille, le 26 février à Saint Rémy de Provence, le 21 mars à Mas Blanc des Alpilles, le 11 avril à Maussane les Alpilles, le 23 mai à Paradou, le 24 juin à Fontvieille, le 22 juillet à Mouriès, le 24 septembre à Maussane les Alpilles, le 24 octobre à Eygalières, le 10 décembre à Saint Rémy de Provence

Les réunions du Bureau en 2019

Il s'est réuni à onze reprises les : 10 janvier , 14 février, 13 mars et 1er avril en Mairie de Saint-Rémy-de-Provence. Les : 14 mai, 15 mai, 13 juin, 11 juillet, 12 septembre , 10 octobre et 29 novembre au nouveau siège de la CCVBA à Saint Rémy de Provence

Les actes juridiques en 2019

- ✓ 161 délibérations
- ✓ 146 décisions du Président
- ✓ 357 arrêtés du Président.

Le Conseil communautaire 2019

Il est composé de 40 conseillers communautaires des 10 communes membres. Les conseillers communautaires élisent le Président et le Bureau communautaire. il vote les budgets et prend les décisions.

Les réunions du Conseil communautaire sont publiques. Les ordres du jour des séances du conseil communautaire sont diffusés au public par voie d'affichage, au siège de la communauté de communes ainsi que dans les dix mairies du territoire et annoncés par voie de presse. Les comptes-rendus des séances sont en ligne sur le site internet communautaire et font l'objet d'une couverture de la presse écrite régionale.



Les élus communautaires 2019



Le Bureau communautaire 2019

Il est composé du Président et 10 vice-présidents délégués. Il participe à l'administration de la collectivité en donnant des avis sur les propositions des commissions et propose les questions à l'ordre du jour du conseil. Comme lors de chaque exercice, en 2019, il s'est réuni toutes les 4 à 5 semaines en Mairie de Saint-Rémy-de-Provence au premier semestre puis sur le nouveau siège de la CCVBA à Saint Rémy de Provence à compter du mois de mai 2019. C'est également un moment privilégié pour aborder les sujets touchant toutes ou plusieurs communes et un lieu de débat.



Hervé CHERUBINI

Président de la CCVBA

Maire de Saint Rémy de Provence

Le Président est l'organe exécutif de la communauté de communes. Il prépare et exécute les délibérations du conseil communautaire. Il est : ordonnateur des dépenses, chef des services de l'EPCI et le représente en justice. Il est assisté de vice-présidents. Le conseil communautaire lui a délégué certains pouvoirs lors de la délibération du 17 avril 2014.



Jack SAUTEL

1^{er} Vice-président

Maire de Maussane-les-Alpilles

Exerçant les fonctions : Finances et budget, exécution et contrôle des budgets. Gestion des comptes. Stratégie financière de la Communauté de communes. Gestion de la dette et de la trésorerie. Dossiers relatifs à la fiscalité. Gestion des subventions et des partenariats financiers.



Gérard GARNIER

2^{ème} Vice-président

Maire de Fontvieille

Exerçant les fonctions : Chargé de l'administration électronique. Systèmes d'information et de communication. Développement électronique et des services Open Data et RGD. Politique d'ouverture et de protection des données.



Alice ROGGIERO

3^{ème} Vice-président

Maire de Mouries

Exerçant les fonctions: Agriculture. Contrats de canaux. Système d'information géographique.



Jean MANGION

4^{ème} Vice-président

Maire de Saint Etienne du Grès

Exerçant les fonctions suivantes : Mise en relation des politiques culturelles des communes. Projets et actions liant culture et économie. Projets pédagogiques.



René FONTES jusqu'au 17 mars 2019

Bernard WIBAUX à compter du 21 mars 2019

5^{ème} Vice-président

Maire d'Eygalières

Exerçant les fonctions suivantes : Ressources humaines. Planification du schéma de cohérence territoriale (SCoT).



Pascale LICARI

6^{ème} Vice-président

Maire du Paradou

Exerçant les fonctions : actions en faveur de l'emploi et qualification professionnelle. Actions d'insertion professionnelles par l'économie. Relations avec la Maison de l'emploi, la Mission locale.



Régis Gatti

7^{ème} Vice-président

Maire d'Aureille

Exerçant les fonctions : Protection de l'espace communautaire. Gestion et valorisation des déchets. Prévention et sensibilisation au respect de l'environnement. Lutte contre la pollution, le bruit. (PCET, SRE...). Préservation du milieu naturel.



Laurent GESLIN

8^{ème} Vice-président

Maire de Mas Blanc des Alpilles

Exerçant les fonctions : Aménagement de l'espace communautaire. Éclairage public. Équipements et bâtiments communautaires. Travaux. Bornes de recharge électrique



Michel FENARD

9^{ème} Vice-président

Maire des Baux de Provence

Exerçant les fonctions : Schéma de mutualisation et services communs tourisme. Accessibilité. Fourrière-chenil pour animaux errants.



Yves FAVERJON

10^{ème} Vice-président

1^{er} adjoint de la commune de Saint Rémy de Provence

Exerçant les fonctions : Développement économique. Politique foncière des zones d'activités et immobilier d'entreprises. Animation et promotion du territoire. Soutien aux activités économiques existantes. Prospection d'implantation d'entreprises. Développement de nouvelles filières économiques. Relations avec les acteurs économiques. Schéma de développement économique.

Les commissions communautaires

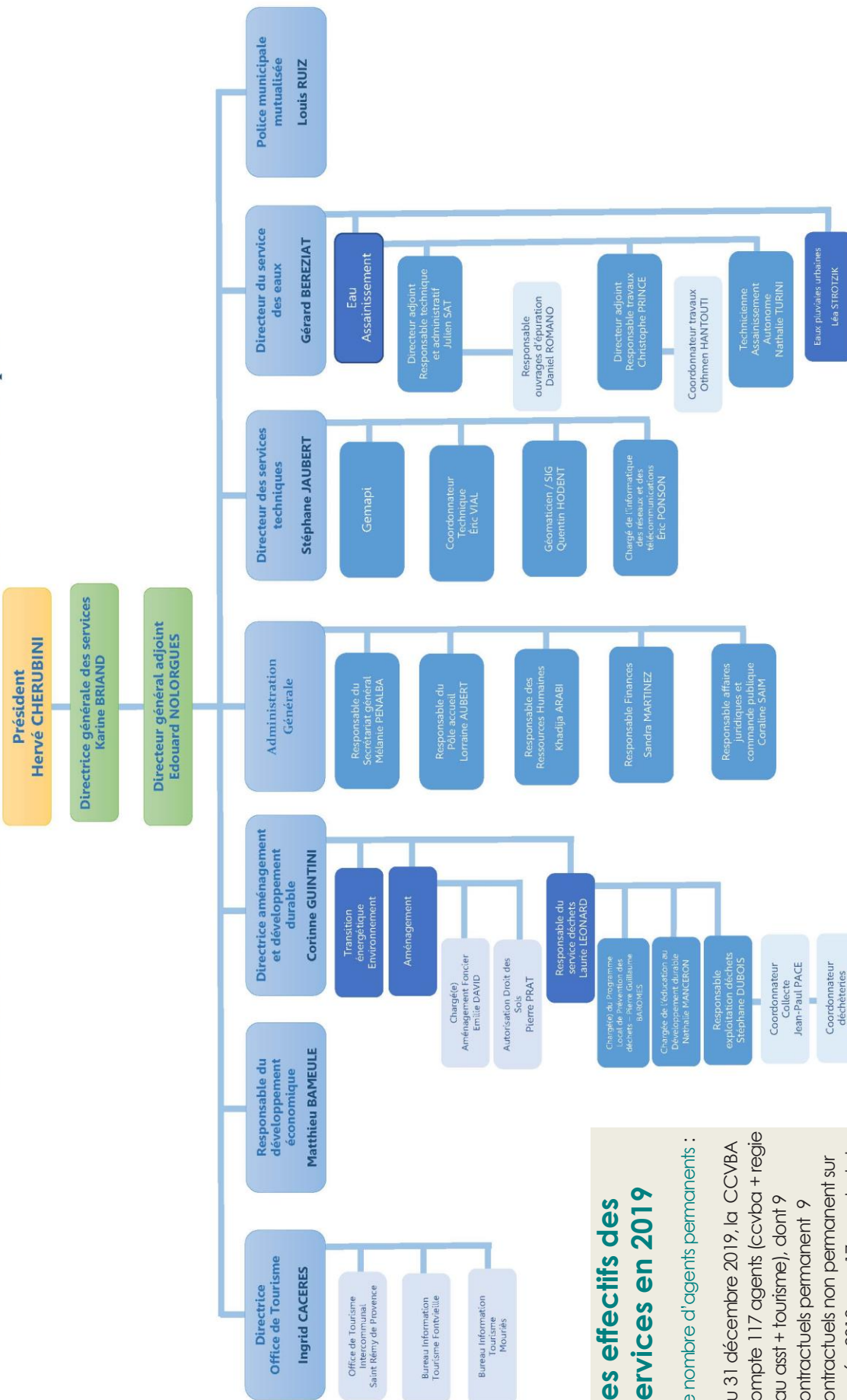


Compétences au 1^{er} janvier 2019

- ❖ Aménagement de l'espace local
- ❖ Politique foncière
- ❖ Vectorisation-numérisation du cadastre et système d'information géographique (SIG) des communes membres et de la CCVBA
- ❖ Bornes de recharge électrique
- ❖ Aménagement numérique
- ❖ Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et schémas de secteur
- ❖ Aménagement, création, gestion, entretien et promotion des zones d'activité et immobiliers d'entreprises
- ❖ Actions de développement économique
- ❖ Promotion et mise en valeur de l'espace communautaire, de ses produits et productions
- ❖ Prospection de nouvelles entreprises
- ❖ Tourisme
- ❖ Commerce
- ❖ Prévention, collecte et traitement des déchets
- ❖ Accueil des gens du voyage
- ❖ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- ❖ Assainissement - eau potable - eaux pluviales urbaines
- ❖ Protection de l'espace local
- ❖ Prévention et sensibilisation au respect de l'environnement
- ❖ Planification énergétique territoriale et actions en faveur de la transition énergétique : politiques air, énergie, climat
- ❖ Transition énergétique et installation de production d'énergie renouvelable
- ❖ Voirie et éclairage public d'intérêt communautaire
- ❖ Chenil-fourrière pour animaux errants
- ❖ Projets pédagogiques

Le personnel communautaire

ORGANIGRAMME Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles



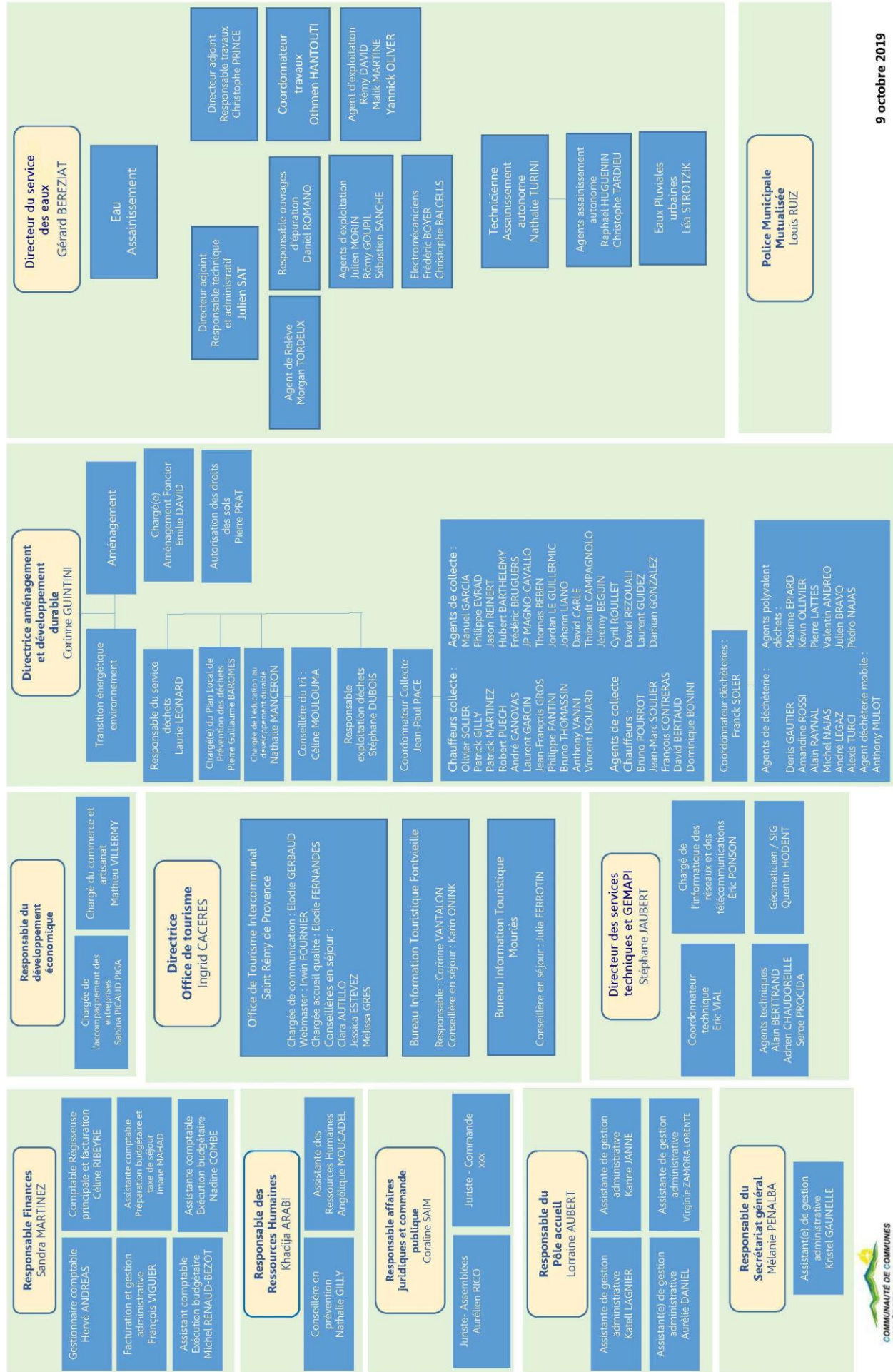
9 octobre 2019

Les effectifs des services en 2019

Le nombre d'agents permanents :

Au 31 décembre 2019, la CCVBA compte 117 agents (ccvba + regie eau asst + tourisme), dont 9 contractuels permanents sur contractuels non permanents sur l'année 2019 pour 17 agents de la régie Eau et assainissement 7 tourisme. Titulaires : 75. Catégorie A : 5. Catégorie B : 5. Catégorie C : 65 nombre de jours de formation : 379 jours.

ORGANIGRAMME Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles



9 octobre 2019

Le personnel communautaire

Galette des rois du personnel

Le lundi 21 janvier 2019, La direction a offert à l'ensemble des agents de la CCVBA la traditionnelle galette des rois. A cette occasion, les membres du Bureau communautaire ont été conviés. Un beau moment de convivialité et d'échanges.

Les sorties proposées par l'amicale des agents



Le karting

Après midi Karting au mois de juillet 2019



Le bowling

Après-midi bowling au mois d'octobre 2019

L'assemblée générale de l'amicale du personnel de la CCVBA

L'amicale des agents de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, présidée par Pierre PRAT, a organisé son assemblée générale le jeudi 02 mai 2019 au siège de la CCVBA à Saint Rémy de Provence. La réunion a été clôturée par le verre de l'amitié.

Souvenirs

L'année 2019 aura été marquée de façon beaucoup plus sombre par deux disparitions :

René FONTES

Maire d'Eygalières et Vice-président de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles en charge des ressources humaines

Dominique BONINI,

Chauffeur Collecte à la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, ancien agent de la Commune de Mouriers

En leur mémoire, deux salles du siège de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles portent leurs noms :

- L'Espace René FONTES- Salle du personnel
- La salle Doumé BONINI- Salle de réunion

Arbre de Noel de l'amicale du personnel

Le vendredi 13 décembre 2020, l'amicale du personnel a organisé son arbre de Noël à la manade Caillan sur la commune de Saint Rémy de Provence, Un joli spectacle et la visite du père Noël pour la remise des cadeaux, un moment de partage qui a ravi petits et grands, Un buffet et un verre de l'amitié ont été partagés à cette occasion festive.





Analyse financière :

L'analyse financière 2019 consolidée (données agrégées des 6 budgets communautaires sans les budgets ZA) met en lumière :

- ▶ Total budgets CCVBA = 35 639 860 € (contre 32.404 759 € en 2018)
- ▶ Total des dépenses de fonctionnement = 26 559 879 €
- ▶ Total des dépenses d'investissement = 9 079 984 €
- ▶ Endettement total au 31 décembre 2019 : 12 794 075 €

Etat des emprunts en 2019 : 12 794 075.

8 Budgets communautaires sont excédentaires et 3 déficitaires à fin 2019 (contre 11 excédentaires 2018) représentant un excédent global à + 3 655 052 €

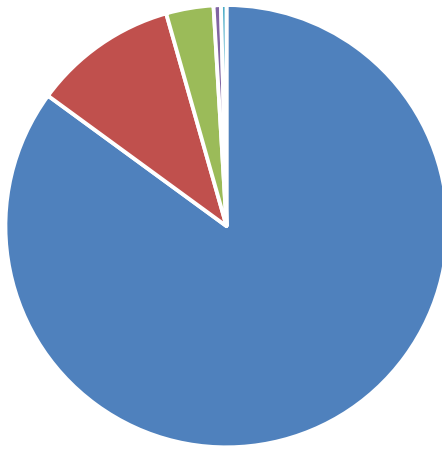
- Budget principal + 1 750 458 €
- Budget régie eau – 19 676 €
- Budget DSP eau + 510 549 €
- Budget régie assainissement + 510 742 €
- Budget DSP assainissement – 35 052 €
- Budget régie tourisme – 18 266 €
- Budget ZA Les Grandes terres 2 Eygalières + 449 €
- Budget ZA La Massane 4 à Saint-Rémy-de-Provence + 127 779 €
- Budget ZA extension ZA à Eygalières + 60 055 €
- Budget ZA La Massane 2 et 3 à Saint-Rémy-de-Provence + 767 109 €
- Budget ZA Les trébons 2 à Aureille + 905 €

Ces résultats excédentaires dégagés en 2019 sur chacun des budgets sont affectés en priorité, si nécessaire, à la couverture des besoins de financement des sections d'investissement.

Ces comptes administratifs traduisent notamment les transferts en 2019 des compétences "Gestion des eaux pluviales urbaines" et "Gestion des Eaux et des Milieux aquatiques et de la Prévention des inondations" (GEMAPI).

Budget principal de la Communauté de communes

Structure des recettes de fonctionnement en 2019



- Fiscalité
- Dotation et participation
- Produits des services
- Atténuations de charges(remboursement de charges sociales)
- Autres recettes

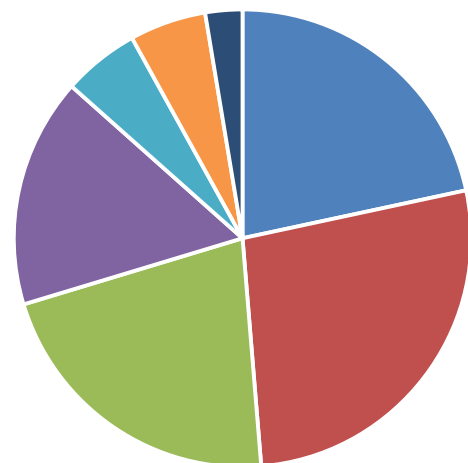
- ♣ Fiscalité (TH, TFPNB, CFE, TEOM, CVAE...) = 15 846 110 €
- ♣ Dotations et participations = 1 968 735 €
- ♣ Produits des services = 644 250 €
- ♣ Atténuations de charges (remboursement de charges sociales) = 101 127 €
- ♣ Autres recettes (attribution de compensations négatives,...) = 77 508 €

Les recettes de fonctionnement en 2019 sont de 18 634 731 €

Structure des dépenses de fonctionnement en 2019

- ♣ Reversement de fiscalité aux communes membres (AC + DSC) + reversement taxe de séjour comité départemental 13 = 5 315 331 €
- ♣ Contribution fonds de péréquation et de compensation (FPIC + FNGIR) = 4 723 384 €
- ♣ Charges de personnel = 4 108 770 €
- ♣ Participations traitement des déchets (SRE), cotisations et subventions versées aux personnes de droit privé = 3 559 687 €
- ♣ Charges à caractère général = 1 495 661 €
- ♣ Charges exceptionnelles et provisions = 502 598 €
- ♣ Charges financières = 24 039 €

Les dépenses de fonctionnement 2019 s'élèvent à 19 729 470 €



- FPIC + FNGIR
- Reversement de fiscalité
- Charge de personnel
- Participation traitement des déchets et subv.
- Charges à caractère général
- Charges exceptionnelles
- Charges financières

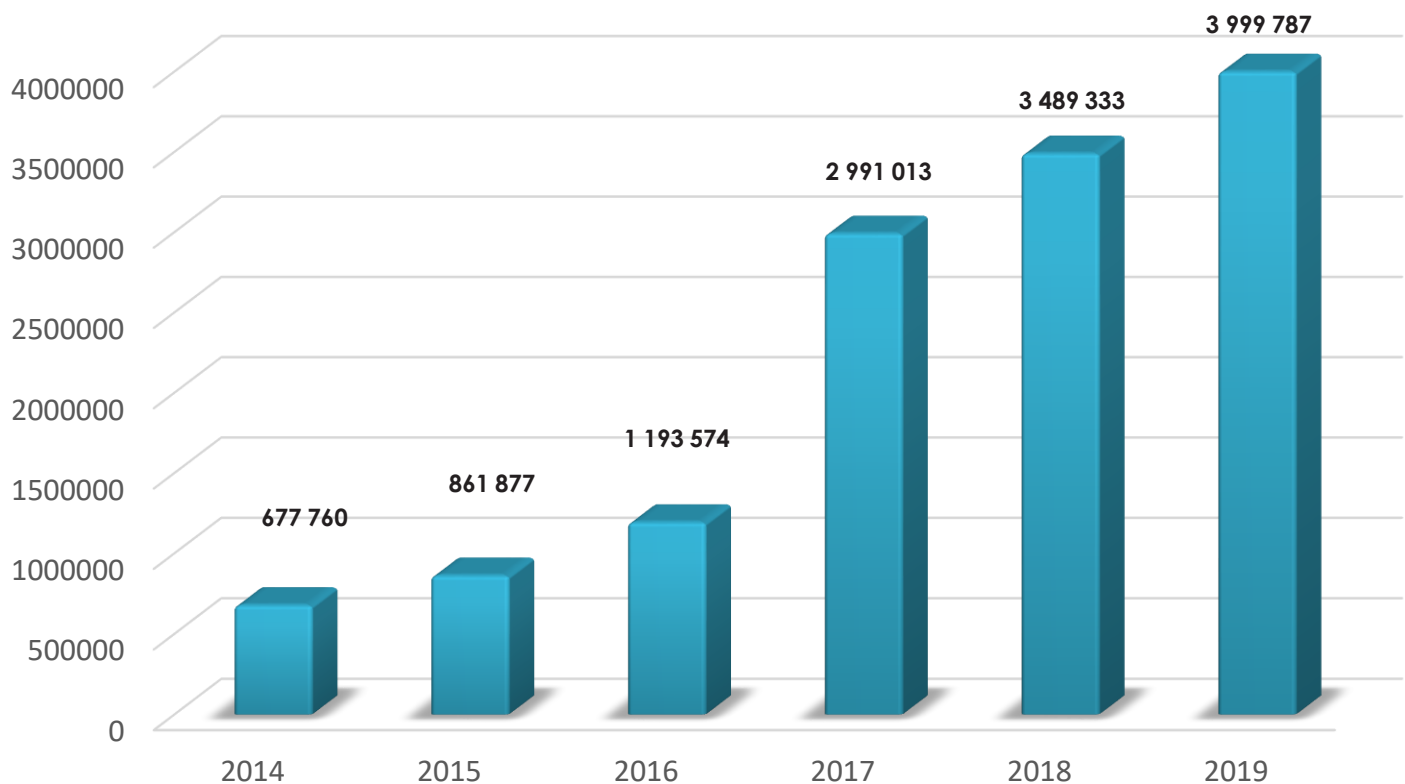
Dotation de solidarité communautaire 2019

Les critères de la Dotation de solidarité communautaire (DSC) sont fixés par le Conseil communautaire en tenant compte prioritairement de l'importance de la population et du potentiel fiscal ou du potentiel financier par habitant. Pour l'année 2019, le Conseil communautaire a décidé de verser les sommes suivantes à ses dix communes membres.

♣ Aureille = 93.791 €	♣ Maussane-les-Alpilles = 256.840 €
♣ Les Baux-de-Provence = 129.807 €	♣ Mouriès = 283.004 €
♣ Eygalières = 194.101 €	♣ Le Paradou = 157.495 €
♣ Fontvieille = 287.566 €	♣ Saint-Étienne-du-Grès = 178.576 €
♣ Mas-Blanc-des-Alpilles = 54.443 €	♣ Saint-Rémy-de-Provence = 982.043 €

TOTAL = 2.617 664€ (2018 : 1.275 000 €)

Évolution des dépenses du personnel



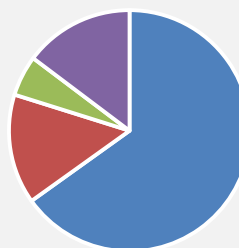
Répartition du temps de travail

35 heures : 65,12 % en 2019

36 heures : 14,73 % en 2019

37,5 heures : 5,43 % en 2019

39 heures : 14,73 % en 2019

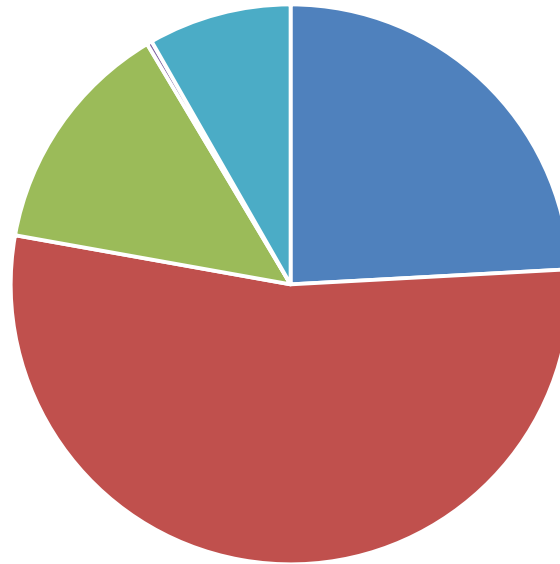


■ 35 heures ■ 36 heures ■ 37,5 heures ■ 39 heures

Budget principal de la Communauté de communes

Structure des recettes d'investissement en 2019

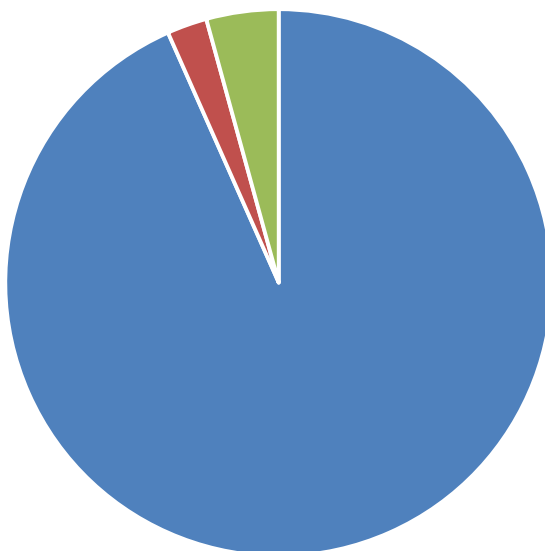
- ♣ Emprunt = 4 000 000 €
- ♣ Subventions d'équipement reçues (CD 13, Région Sud, État,...) = 1 798 827 €
- ♣ FCTVA = 1 015 457 €
- ♣ Excédent de fonctionnement capitalisé = 616 655 €
- ♣ Restitution avances sur travaux = 22 035 €



- Subventions d'équipement reçues
- Emprunt
- FCTVA
- Restitution avances sur travaux
- Excédent de fonctionnement

Les recettes d'investissement au titre l'année 2019 s'élèvent à 7 452 974 €

Structure des dépenses d'investissement en 2019



- ♣ Dépenses d'équipement : 4 167 049 €
- ♣ Remboursement emprunt : 190 418 €
- ♣ Avances aux budgets ZA : 105 915 €

Les dépenses d'investissement en 2019 s'établissent à 4 463 382 €

- Dépenses d'équipement
- Avances aux budgets ZA
- Remboursement emprunt



Depuis 2008, la fiscalité communautaire de la **CCVBA** demeure la plus basse des Bouches-du-Rhône

Conformément au débat d'orientation budgétaire, le conseil communautaire a reconduit les taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE), de la taxe d'habitation (th), de la taxe sur le foncier bâti (tFB) et la taxe sur le foncier non bâti (tFnB) comme suit :

Cotisation foncière des entreprises = 24 %
Taxe d'habitation = 9,97 %
Taxe Foncière (bâti) = 0 %
Taxe Foncière (non bâti) = 2,13 %

Les subventions 2019 aux associations

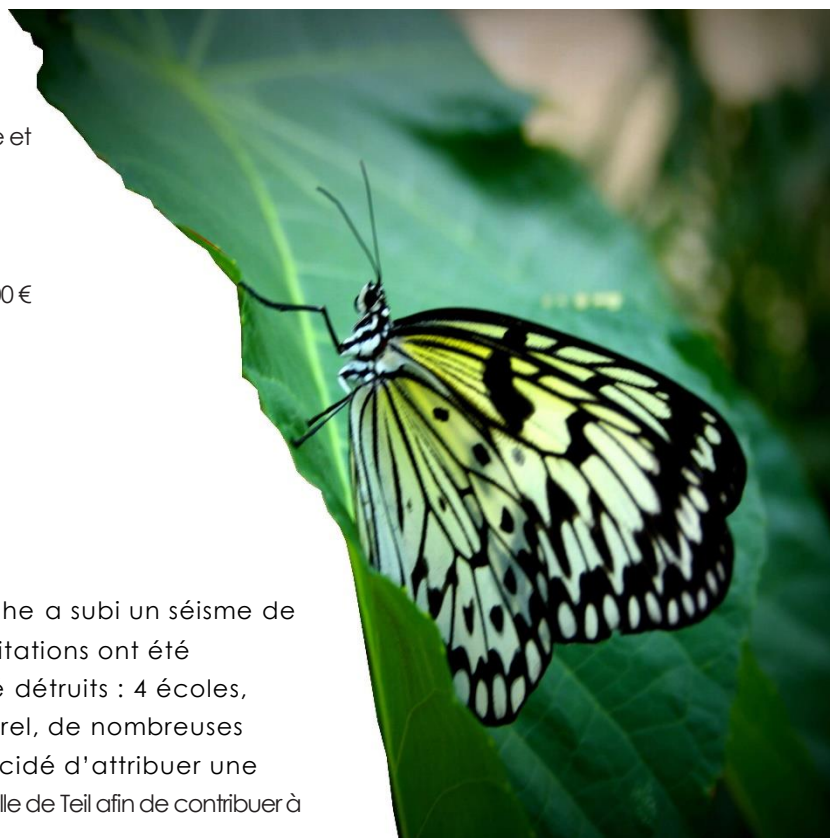
Les subventions 2019 votées par le Conseil communautaire

Subvention de fonctionnement

- CIVAM PACA = 500 €
- Association pour le développement de l'emploi agricole et rural des Bouches-du-Rhône (adEaR 13) = 1 000 €
- Re-sources = 1 000 €
- Jeunes agriculteurs des Bouches-du-Rhône = 2 000 €
- Service de remplacement des Bouches-du-Rhône = 2 000 €
- Les Vignerons des Baux de Provence (AOP) = 2 500 €
- Transport Mobilité Solidarité = 3 000 €
- Mouliniers de la vallée-des-Baux = 5 000 €
- Solidarité Paysans Provence-alpes = 5 000 €
- Amicale du personnel de la CCVBA = 21 000 €

Subvention exceptionnelle

Le 11 novembre 2019, la ville de Teil en Ardèche a subi un séisme de magnitude 5,4 sur l'échelle de Richter. 895 habitations ont été touchées, de nombreux édifices publics ont été détruits : 4 écoles, l'espace culturel, 2 églises, le centre socioculturel, de nombreuses voiries, une partie de l'hôtel de ville. Il a été décidé d'attribuer une aide exceptionnelle à hauteur de 10 000 € à la ville de Teil afin de contribuer à sa reconstruction.



développement durable

Très engagée dans ce domaine depuis le transfert de compétence de la collecte en 2017, la CCVBA a réalisé plusieurs actions en 2019 et poursuivra cet engagement les années à venir.

Les objectifs sont la réduction de la quantité de déchets produits et l'augmentation de leur valorisation (réemploi, recyclage,...). Les ressources ne sont pas inépuisables et la valorisation des déchets constitue à l'évidence une source de développement et d'emplois locaux tout en protégeant mieux notre cadre de vie.



Des investissements ciblés pour mieux assurer le service de collecte et de recyclage Environ 306 000 € ont été investis en 2019 :

- ♣ 1 nouvelle benne de collecte
- ♣ près de 880 conteneurs destinés aux ordures ménagères et emballages
- ♣ 50 nouvelles colonnes aériennes pour le tri du verre, du papier et du carton déployées sur le territoire
- ♣ 1 local dédié au stockage des déchets dangereux en déchèterie avec équipements dédiés sur la déchèterie de Saint Rémy de Provence
- ♣ 1 barnum pour les événements extérieurs
- ♣ 300 000 sacs jaunes dédiés à la collecte sélective

Recyclons nos sapins de Noël !

Du 2 au 31 janvier 2019 un dispositif de collecte des sapins de Noël a été mis en place comme les années précédentes. Un point de dépôt a été installé dans chaque commune pour la collecte de ces sapins. Ainsi 788 sapins ont été collectés (contre 567 en 2018) et dirigés vers la filière de valorisation des déchets verts pour être transformés en compost pour l'agriculture ou les espaces verts. De quoi offrir une seconde vie à ces sapins, tout en faisant un geste pour l'environnement.



Semaine réduction des déchets

Dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles a organisé différentes actions du 16 au 24 novembre 2019,



Une nouvelle vie pour 2 tonnes de jouets grâce à la collecte solidaire de jouets



- ♣ Collecte solidaire de jouets auprès de 10 écoles du territoire et au siège de la Communauté de communes
- ♣ Mise à disposition de composteurs avec 1 plante offerte
- ♣ Sensibilisation au tri dans les 3 déchèteries
- ♣ REPAIR CAFÉ le samedi 23 novembre avec ateliers de réparation d'appareil électroménagers et électriques (audio et vidéo), fabrication d'emballages cadeaux en textile, fabrication de couvercles alimentaires, recettes de produits cosmétiques, diagnostic de réparation de vélo, friperie des Alpilles...

Mise en œuvre et déroulement des actions Prévues dans le programme européen LIFE SMART WASTE PACA en coopération avec la Région SUD



Parallèlement au Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), la Région a été retenue à un appel à projets de l'Union européenne pour la mise en place d'un programme LIFE, sur la gestion intégrée des déchets (Life Smart Waste Paca).

La candidature avait été déposée en 2017 suite à une élaboration conjointe avec 17 EPCI compétents en matière de déchets, dont la Communauté de communes. La candidature régionale a été retenue par la Commission européenne le 19 décembre 2017 pour un montant total de dépenses éligibles de plus de 34 M d'euros.

La convention entre la CCVBA et la Région a été signée le 15 juin 2018.

Ces actions qui seront mises en place jusque fin 2023 portent sur la prévention, la sensibilisation des populations, avec des interventions spécifiques en milieu scolaire ; le développement du réemploi notamment en déchèteries, le lancement de projets innovants pour la gestion de certains flux (tels les déchets verts).

La Communauté de communes s'est engagée fortement dans ce projet et ce sont 13 actions qui ont été programmées à hauteur de 1 700 000 € pour améliorer la gestion des déchets, la prévention et les performances de valorisation sur le territoire.

Dans ce cadre, la CCVBA percevra environ 1 M d'euros de subvention de l'Europe, l'ADEME et la Région.

En 2019 ont démarré les actions suivantes :

- ♣ Recrutement d'une personne pour l'élaboration du Plan local de Prévention des déchets (obligation réglementaire)
- ♣ Accompagnement des crèches du territoire à l'obtention d'un label durable,

Démarrage de l'élaboration du Plan Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés

L'objectif est d'agir sur la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur leur mode de production et sur leur consommation (y compris le réemploi et la réutilisation). Le plan doit permettre de fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs au niveau des Alpilles pour atteindre les objectifs réglementaires inscrits dans la Loi Tepecv et le Plan régional de Prévention et de gestion des déchets.

Un recrutement a été lancé et le candidat retenu en septembre 2019 pour la mise en place de ce document et des actions qui y seront inscrites. Le poste est financé à 60% par l'Europe et la région dans le cadre du programme LIFE.

Une partie du diagnostic a été réalisé.

Démarche de labellisation des crèches du territoire



Pourquoi ?

Soutenue par l'Union européenne dans le cadre d'un programme européen porté en partenariat avec la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, la Communauté de communes a souhaité développer une démarche environnementale visant à appréhender de façon globale et transversale la prise en compte de l'environnement dans l'accueil collectif des jeunes enfants. Il s'agit de générer des prises de conscience, des modifications de comportement en proposant un projet de territoire ambitieux, intégrant des évolutions environnementales dans la gestion courante des structures, notamment celle du tri et de la réduction des déchets.

Labelliser les crèches permettra de réduire l'impact environnemental des 8 points d'accueil de la petite enfance, notamment dans les domaines suivants : le bâtiment, les énergies, l'eau, les déchets, l'entretien, l'hygiène, les activités et l'alimentation. L'introduction d'une crèche pilote « Cabane aux canailles » située sur la commune de Mouriès, facilitera la pédagogie par l'exemple et favorisera la transmission et l'échange, qui seront profitables aux autres équipes.

Comment ?

Le programme d'éco labellisation a démarré le 16 juillet 2019 pour une durée de deux ans. Une présentation de la démarche au travers d'une conférence téléphonique destinée aux 8 crèches a été menée. Deux premières journées de formation des responsables des 8 crèches du territoire ont été mises en place suivies d'un diagnostic des sites et de l'organisation des plans d'action. Les 8 crèches ont aujourd'hui intégré le réseau national « Ecolocrèche ».

En 2020, suivra un plan de formation spécifique du personnel en lien avec la thématique des déchets :

- ♣ Eduquer à l'environnement pour la Petite Enfance,
- ♣ Nettoyer sans polluer,
- ♣ Jardin pédagogique,
- ♣ Arts plastiques écologiques.

Une troisième étape de coordination du projet suivra avec :

- ♣ La planification des actions
- ♣ De nouvelles formations
- ♣ Le partage des bonnes pratiques des crèches avec le réseau national.

La finalisation du projet se concrétisera avec labellisation « Ecolo Crèche » des 8 structures d'accueil Petite enfance de notre territoire.

Parce que les crèches sont des lieux de vie exemplaires où cohabitent des enjeux sociaux, pédagogiques, économiques, de bien-être et de santé, mais également des espaces d'éducation et d'ouverture d'esprit, la Communauté de communes est persuadée qu'il est essentiel d'y mener une démarche d'engagement vers le développement durable pour que ces lieux deviennent des modèles pour notre territoire.



L'étude pour la requalification et la mise aux normes des déchèteries de Maussane-Paradou et Saint-Rémy de Provence

Les déchèteries de Saint Rémy de Provence et de Maussane/Paradou, relativement anciennes, nécessitent une modernisation afin de répondre, d'une part, aux nouvelles réglementations (sécurité, protection environnementale) et, d'autre part, aux besoins liés à l'amélioration du tri, du recyclage et du réemploi. La Communauté de communes, souhaite développer le réemploi et l'économie circulaire sur son territoire et répondre ainsi aux enjeux de développement durable en limitant la quantité de déchets ultimes tout en maîtrisant les coûts de traitement.

Une consultation publique a eu lieu en juin 2019 et le bureau d'études EODD a été retenu pour la mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de cette opération.

Il s'agit de vérifier la faisabilité de ces projets, notamment au regard de la situation des sites en zone inondable, d'assurer une concertation avec les services de l'Etat pour les contraintes réglementaires et proposer des scénarios adaptés.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de la mission sont axés à la fois sur :

- ♣ la mise aux normes et la sécurité des usagers et des employés
- ♣ l'intégration des aménagements et équipements nécessaires à la valorisation et au réemploi
- ♣ l'optimisation du fonctionnement général.

Le montant de l'étude s'élève à 46 270 € HT. En 2019, le diagnostic et les grandes orientations d'aménagement ont pu être définis par les élus.

Le projet de collecte en porte à porte validé par les élus

Le 23 mai 2019 le Conseil communautaire s'est prononcé favorablement pour le déploiement de la collecte en porte à porte sur l'ensemble du territoire.

La Communauté de communes a réalisé en 2018 une étude en vue de l'optimisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés sur son territoire, en association avec l'ensemble des communes. Cette étude a permis de poser un diagnostic global et partagé et de définir des axes d'intervention ainsi qu'un plan d'actions à développer sur les 5 ans à venir.

Parmi ces actions, la collecte en porte à porte en bacs individuels a été programmée. Ce mode de collecte doit permettre d'apporter un meilleur service aux administrés ; de responsabiliser davantage les producteurs de déchets et de diminuer les incivilités ; de réduire les fréquences de collecte d'ordure ménagères résiduelles au profit de la collecte sélective ; d'augmenter les performances de tri et de réduire les coûts de traitement. Ce dispositif ne pourra cependant pas concerner les centres anciens (rues étroites/rentrée des bacs impossibles dans les maisons ou commerces) ni les habitations isolées.

Toutefois 80% des foyers devraient être concernés. Cette action s'accompagnera dès 2020 d'une étude sur les colonnes enterrées afin d'évaluer la possibilité d'une réponse complémentaire en centre ancien, et d'une étude en vue de la mise en place de la redevance spéciale pour les déchets d'activités économiques.

La mise en place de ce nouveau mode de collecte en porte à porte est prévue sur 3 ans de 2020 à 2022.

La mise en place d'avis du service déchets sur l'ensemble des permis de construire et permis d'aménager des 10 communes du territoire

Suite aux différents transferts de compétences, la Communauté de communes assure plusieurs compétences sectorielles en lien avec le territoire et les projets de construction s'y rapportant, notamment :

- ♣ eau potable, eaux usées, eaux pluviales (en zone urbanisées ou à urbaniser des PLU)
- ♣ collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- ♣ conception et gestion des zones d'activités économiques
- ♣ voirie communautaire.

En conséquence, la CCVBA doit émettre un avis sur l'ensemble des projets ayant une incidence dans ces domaines.

Par courrier du 16 octobre 2019, le Président de la Communauté de communes a ainsi demandé aux Maires de saisir pour avis sur les demandes d'autorisation d'urbanisme en matière de déchets. L'objectif étant de s'assurer de la bonne exécution du service de collecte dans le cadre des opérations projetées et d'anticiper les besoins en termes d'équipements.

Signature de la Charte Zéro Plastique

Des millions de tonnes de déchets plastiques finissent en mer chaque année et proviennent à 80% de sources terrestres. Consciente de l'enjeu, la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur engage une politique forte pour atteindre « zéro déchet plastique en Méditerranée d'ici 2030 », action programmée dans le plan climat régional « Une Cop d'avance ».

La charte régionale « zéro déchet plastique », dont l'animation a été confiée à l'ARPE-ARB a pour objectifs d'accompagner et de valoriser les porteurs de projets dans leurs actions. Cette démarche s'adresse aux collectivités territoriales, entreprises et établissements scolaires.

La Communauté de communes est très engagée dans les politiques de développement durable et déploie de nombreuses actions en faveur de l'environnement au travers de ses multiples compétences (gestion des déchets, aménagement durable, transition énergétique, éducation et sensibilisation des scolaires, etc).



La signature de la cette Charte doit permettre :

- ♣ d'intégrer une communauté de signataires,
- ♣ de bénéficier d'un accompagnement assuré par l'ARPE-ARB,
- ♣ de valoriser sa démarche auprès de ses partenaires,
- ♣ d'atteindre un objectif de réduction des pollutions plastiques.

La CCVBA a déjà identifié plusieurs premières actions pour participer à cette démarche :

- ♣ volet scolaire avec les projets et interventions de notre Chargé d'éducation au développement durable
- ♣ suppression des bouteilles d'eau plastique dans le cadre du fonctionnement du siège communautaire, à poursuivre dans les autres achats
- ♣ vente de gourdes dans les offices de tourisme labélisées Alpilles en Provence.
- ♣ nettoyage des espaces naturels à développer avec les écoles
- ♣ prêt de gobelets à la place de la vaisselle jetable (écoles et associations via les mairies)
- ♣ travail sur les dépôts sauvages en cours



La signature de la charte permettra également de bénéficier du réseau de partenaires et d'envisager la répliquabilité de certaines opérations réalisées sur d'autres territoires.

Les scolaires du territoire sensibilisés au tri sélectif et à la réduction des déchets

Sur 2019 1.450 élèves et leurs enseignants ont été sensibilisés au tri des déchets, et à la réduction des déchets à travers divers ateliers/animations et actions spécifiques.

Des animations et ateliers se sont déroulés dans toutes les écoles du territoire.

Les élèves ont appris à trier leurs déchets et connaître les dispositifs de collecte existant sur leur territoire.

L'objectif est de réveiller une éco-conscience les amenant à adopter des comportements plus respectueux de l'environnement et des attitudes réflexes quotidiennes.

● Opération compostage

Un projet de compostage a également été mené dans les écoles.

Afin d'initier les enfants à cette pratique, des ateliers de sensibilisation au compostage, suivi de l'installation des composteurs ont eu lieu dans les écoles maternelles et élémentaires désireuses.

Les élèves ont pu étudier et observer les différentes phases de décomposition, de maturation et de minéralisation ainsi que le rôle des micro-organismes et prendre conscience du rôle important des décomposeurs dans le cycle de la vie.

Pour aller plus loin dans le projet, certaines écoles ont intégré le mieux-manger à l'école (fruits, légumes...) et d'autres un petit potager.

L'opération "nettoyons la nature" a eu un grand succès encore cette année, 500 kg de déchets ont été ramassés.

Toutes ces opérations et actions pédagogiques d'éducation à l'environnement ont permis de sensibiliser 1.400 enfants à leur environnement le plus proche et à leur faire partager avec leur famille un comportement responsable et citoyen.



● Opération Nettoyons la Nature

Le mardi 24 septembre 2019, ce ne sont pas moins de 150 élèves et les enseignants de l'école élémentaire de la République de Saint-Rémy-de-Provence qui ont participé à l'opération "Nettoyons la Nature 2019". Les scolaires ont fait du propre sur les sites du Lac de Peirou et de Glanum à Saint-Rémy-de-Provence avec la "récupération" de 300 kilos de déchets.

Après Saint-Rémy-de-Provence, l'Opération 2019 s'est poursuivie le 27 septembre sur la commune de Paradou où 130 enfants de l'école élémentaire, ont ramassé 190 kg de déchets, dont 15 kg de déchets d'emballages triés.

Lors de ces deux journées les élèves étaient accompagnés par des agents de la Communauté de communes, une intervention collective des plus efficaces !

Un grand merci à ces jeunes éco-citoyens très sensibilisés sur la protection de leur environnement !



Découverte des Oliveraies et moulins à huile

En partenariat avec les moulins à huile de notre territoire, avec comme lieu de rendez-vous les moulins à huile, 11 classes élémentaires ont pu bénéficier de ce projet, soit 350 enfants.

Visite et explication sur le fonctionnement du moulin.



Découverte de l'amandier dans les Alpilles

Les élèves des écoles des 10 villages des Alpilles ont pu rencontrer deux paysans passionnés au "Mas Bou Malek"- Les Amandaies " sur la commune de Mourières. Des activités de notre toute nouvelle malle pédagogique "Amandes Amandaies" ont été proposés comme support pour appréhender toute la biodiversité des lieux, enrichie par des aménagements spécifiques : hôtels à insectes, bandes enherbées, haies mixtes, pierriers, en plus de l'installation de ruches.



Bovine et découverte



La fédération française des courses camargaises (FCCC) a organisé des animations dans les écoles élémentaires du territoire. 300 enfants ont participé au mois de mai à une après-midi bovine dans les arènes saint-rémoises avec en piste des raseurs des écoles taurines;



300 scolaires se prennent de « Passion » pour J.S Bach



Voilà maintenant cinq ans que la CCVBA organise des projets pédagogiques autour de la musique classique et du concert "Passion". Cette année le projet musical a permis de mettre à l'honneur Jean-Sébastien Bach. 300 enfants, ont été sensibilisés à la musique classique grâce à deux heures d'intervention avec un professeur du Conservatoire de musique du Pays d'Arles. Tout ce petit monde a été accueilli dans la salle de l'Alpillium sur la commune de Saint-Rémy-de-Provence, avec un petit goûter de produits locaux et zéro déchet bien sûr ! proposé par la CCVBA.

Le spectacle a permis une heure de découverte de Jean-Sébastien Bach.

Ce sont les enfants qui ont assuré le final, chantant ensemble pour la première fois, avec une grande première cette année la présence du chœur Aurélia! Un évènement réunissant 4 artistes fidèles, animé par le regretté Dominique Oger, Président de "Musicades et Olivades" et passionné de musique qui nous a quitté en aout 2020.



Un nouveau siège pour Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles

D'une surface de 1.300 m² (1.100 de bureau et 200 m² de garage-atelier), il permet aux usagers, depuis son ouverture au public le lundi 29 avril dernier, d'accéder à l'ensemble des services sur un même lieu et de faciliter la mutualisation de certaines missions.

Très engagée dans la protection de l'environnement et la transition énergétique, la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles a souhaité que son nouveau siège présente un caractère exemplaire et démonstratif en la matière. Ce projet a permis à la CCVBA d'être labellisée "Territoire à énergie positive pour la croissance verte", grâce à la signature d'une convention avec l'État le 21 mars 2016. Les travaux d'aménagement se sont déroulés d'avril 2018 à février 2019.



Le nouveau siège de la CCVBA inauguré par Michel Chpilevsky, sous-préfet de l'arrondissement d'Arles

L'inauguration du nouveau siège situé avenue des joncades basses sur le site de la zone d'activité La Massane à Saint-Rémy-de-Provence s'est déroulée le mercredi 3 juillet en fin d'après-midi en présence de Michel Chpilevsky, Sous-préfet de l'arrondissement d'Arles, Anne-Marie Bertrand, sénatrice des Bouches-du-Rhône, Jean-Marc Martin-Teissère, Président de la Communauté d'agglomération Terre de Provence, Hervé Chérubini, maire de Saint-Rémy-de-Provence, Président de la CCVBA, Jack Sautel, Vice-président de la CCVBA, maire de Maussane-les-Alpilles, Michel Fenard, Président du PETR du Pays d'Arles, Vice-président de la CCVBA, maire des Baux-de-Provence, Bernard Wibaux, Vice-président de la CCVBA, maire d'Eygalières. Lors de son intervention Michel Chpilevsky a indiqué : "Outre ses qualités en matière d'éco-construction, ce nouveau bâtiment enjolive son environnement et illustre les prochains Contrats de transitions écologiques (CTE) qui seront signés par l'État avec de nombreux territoires français dont celui du pays d'Arles."



Signature du contrat de transition écologique (CTE)

Le 15 novembre, Jack SAUTEL, vice-président, a signé pour la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles le contrat de transition écologique en présence d'Emmanuelle Wargon, Secrétaire d'état auprès de la Ministre de la transition écologique et solidaire et de Pierre Dartout, Préfet de région.



Le Pays d'Arles a été retenu candidat par l'État à ce nouveau dispositif qui vise à développer des actions concrètes pour promouvoir le développement durable et l'emploi, en lien direct avec les spécificités du territoire. Ce contrat mobilise tous les acteurs de la transition écologique, notamment les associations et les entreprises et se construit à partir de solutions locales, portées par les acteurs de terrain. Les deux projets réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la **CCVBA**, portent d'une part sur le projet de pôle de valorisation des déchets verts et agricoles et d'autre part sur réutilisation des eaux usées traitées.

Par ces projets, la **CCVBA**, souhaite s'inscrire dans une démarche active de valorisation de ressources locales (déchets verts, eaux usées traitées) pour répondre à des enjeux forts de préservation de l'environnement tels la réduction des prélèvements d'eau potable et la sécurisation de la ressource en eau ou la production de granulés de chauffage pour les chaudières biocombustible. Si le territoire du Pays d'Arles a été retenu au niveau national dans le cadre des CTE c'est certainement grâce à son engagement reconnu en matière d'environnement, notamment avec son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Plan Climat

La Communauté de communes, participe activement à ce programme (2016/2021) et à l'heure du bilan à mi-parcours peut afficher des résultats concrets

- ♣ Déploiement d'un réseau de 14 bornes de recharge pour véhicules électriques.
- ♣ Modernisation de l'éclairage public des 8 zones d'activités de la CCVBA (passage en LED de 250 points lumineux).
- ♣ Création du nouveau siège communautaire, bâtiment à énergie positive et labélisé bâtiment durable méditerranéen.
- ♣ Rénovation de la bergerie de Fontvieille selon les normes durables.
- ♣ Extension des consignes de tri (tous les emballages plastiques) à l'ensemble des 10 communes.
- ♣ Choix d'un opérateur et obtention du permis de construire pour une centrale photovoltaïque sur l'ancienne décharge réhabilitée de Maussane/Paradou.
- ♣ Fourniture de tablettes à 27 élus communautaires afin d'éviter les productions papier lors des bureaux et conseils communautaires.
- ♣ Priorité à l'acquisition de véhicules électriques pour le parc auto de la CCVBA.

Les objectifs du Plan Climat du Pays d'Arles

- ♣ Réduire de 14% les émissions de gazs à effet de serre.
- ♣ Réduire de 12% les consommations d'énergie.
- ♣ Doubler la production d'énergie renouvelable.
- ♣ Réduire les émissions de polluants atmosphériques de 30%.

Projet Centrale photovoltaïque sur le site de l'ancienne décharge de Maussane-Les-Alpilles

Suite à la réhabilitation menée sur l'ancienne décharge de Maussane Paradou en 2016 et dans le cadre de sa politique de développement durable, la Communauté de communes a projeté l'installation d'une centrale photovoltaïque sur ce site.

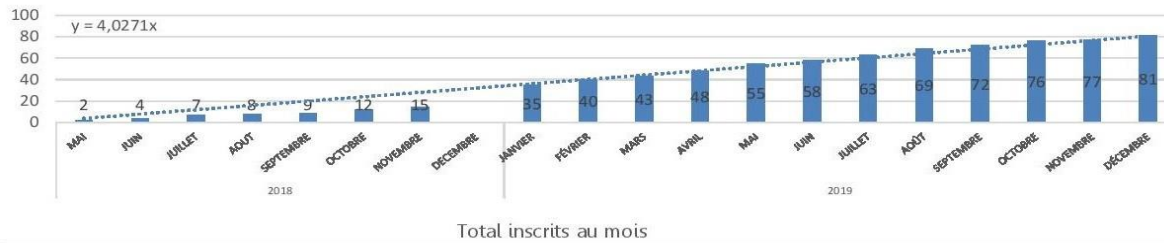
L'idée est simple : produire de l'énergie renouvelable sur un ancien site pollué et éviter d'impacter des espaces naturels ou agricoles pour ce type d'installation.

En 2017, une consultation publique a eu lieu afin de choisir l'opérateur présentant le meilleur projet, selon un cahier des charges strict visant notamment à respecter les servitudes et prescriptions liées à la surveillance et la stabilité de l'ouvrage de protection de l'ancienne décharge.

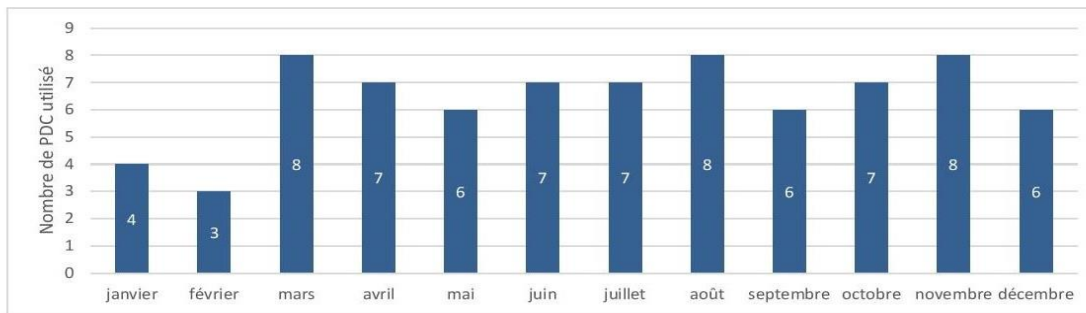
Le permis de construire a été déposé en juin 2018 et obtenu en 2019 suite à enquête publique et étude d'impact. Le projet a été lauréat de l'appel d'offre de la Commission de Régulation de l'Énergie en juillet 2019. L'équipement devrait voir le jour en 2020.

Bornes de recharge pour véhicules électriques : des abonnés en constante augmentation

NOMBRE D'ABONNÉS



UTILISATION MOYENNE



L'analyse statistique de la fréquentation des bornes démontre un usage croissant depuis les premières installations en 2018. Fin 2019 ce sont 81 personnes qui se sont abonnées à la plateforme Alizé afin d'utiliser le réseau des bornes Simone.

La Communauté de communes a également développé des conventions d'itinérance permettant à des abonnés de réseaux extérieurs de se brancher facilement sur les bornes de notre territoire.

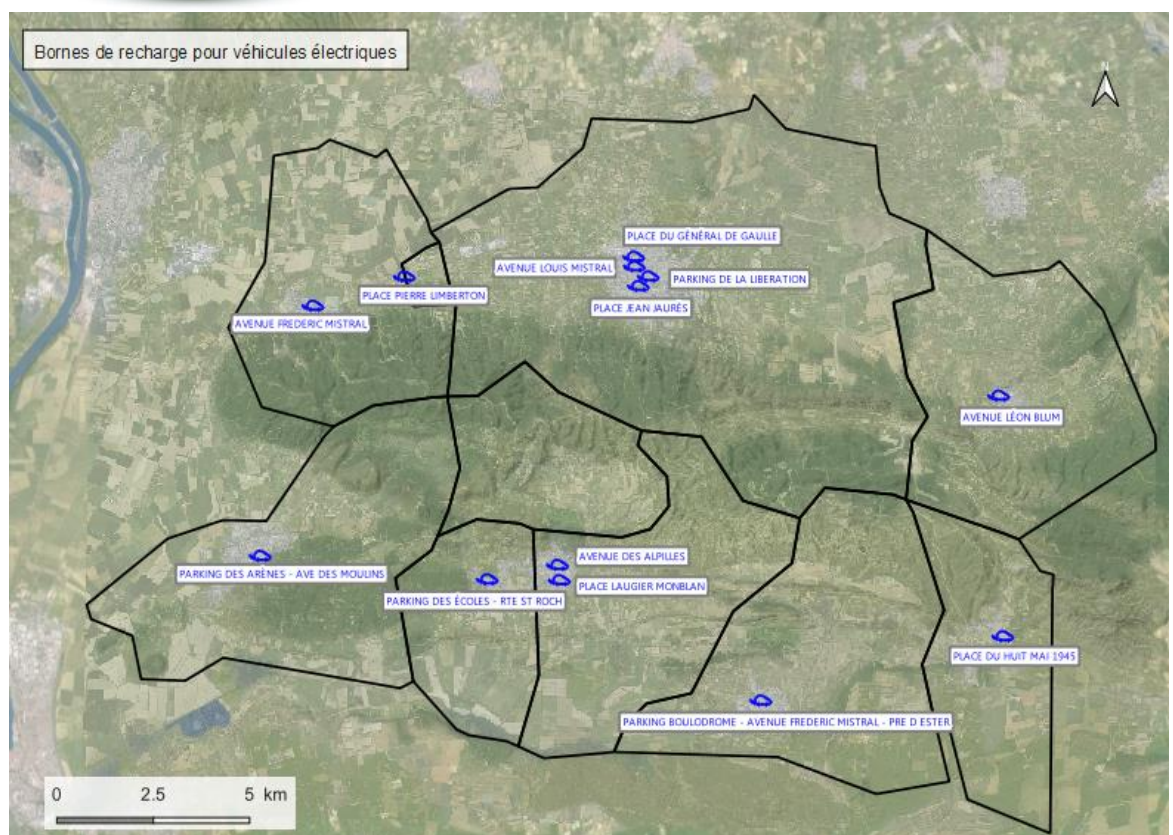
Les bornes situées sur Saint Rémy, Place Jean Jaurès et sur Maussane les Alpilles, derrière l'église sont les plus attractives.



En 2019, 5 nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques ont été mises en service sur le territoire :

- Aureille
- Place du 8 mai
- Saint Etienne du Grès
- Avenue Frédéric Mistral
- Le Paradou
- Route de Saint Roch
- Saint Rémy de Provence
- Place du général de Gaulle
- Maussane les Alpilles
- Avenue des Alpilles

Ainsi, 11 bornes sont disponibles pour les utilisateurs de véhicules électriques, dispositif qui sera complété au premier trimestre 2020 par deux bornes finalisant l'opération démarrée en 2017 pour un montant de 124 400 € et bénéficiant du soutien du Conseil départemental des Bouches du Rhône.



développement économique

La CCVBA poursuit son engagement en faveur du développement économique et de l'accueil des entreprises.

Les interventions 2019 ont porté sur 4 zones d'activités .
Les réflexions intègrent les aspects fonctionnels mais également qualitatifs de ces zones (intégration paysagère, qualité des espaces publics...)

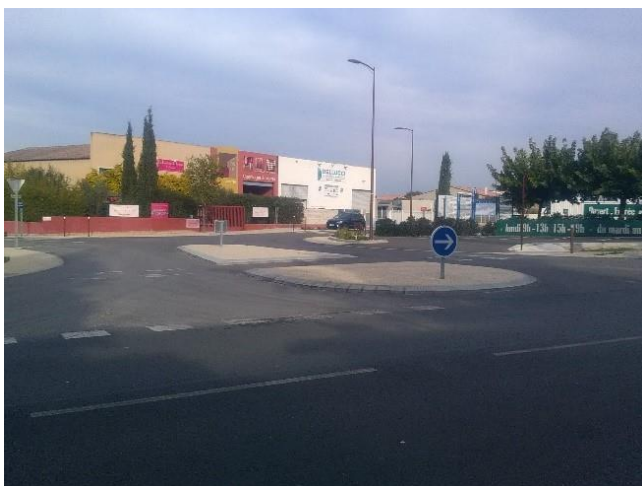
L'ensemble de ces opérations est soutenu financièrement par le Conseil départemental 13.



2.500 000 € Investis pour booster l'attractivité de la zone d'activité de la gare

La Communauté de communes a développé, en concertation avec la Commune de Saint-Rémy-de-Provence et de l'association les Z'Actifs, un programme de requalification de la zone d'activité de la Gare, dans le but d'améliorer l'esthétique, le confort et son attractivité commerciale. Le chantier de requalification a démarré le 1er octobre 2018 avec une échéance prévue en décembre 2019. La concertation en amont du projet, la qualité des échanges avec les occupants durant le chantier et une dynamique positive de l'ensemble des acteurs ont finalement permis de réceptionner les travaux en septembre.

Avec un investissement de près de 2,5 millions €, la Communauté de communes propose aujourd'hui une zone modernisée et attractive favorisant la dynamique commerciale et la qualité de vie, dans ce secteur proche du centre-ville. Cette opération a bénéficié du soutien financier du Conseil départemental dans le cadre du Contrat départemental de développement et d'aménagement.



Au programme du chantier

► La valorisation des entrées de la zone en particulier au niveau du rond-point de la Gare et entre le chemin de Chalamon et la RD99.



► La sécurisation des différents modes de circulation (piétons, personnes à mobilité réduite, cyclistes et automobilistes).

► La reprise des trottoirs en béton désactivé et des voiries, avec un maintien du nombre de places de stationnement.

► L'implantation de totems pour renforcer la visibilité des entreprises.

► Le renforcement des espaces verts et le traitement paysager : mise en valeur des carrefours, plantations méditerranéennes, revêtements qualitatifs des trottoirs...



► La rénovation de l'éclairage public avec la mise en place de LED permettant des économies d'énergie, l'installation de fourreaux en prévision du programme de vidéo-surveillance communal.

Les travaux ont été organisés en coordination avec le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, qui a réalisé la piste cyclable au nord de la RD99.



SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE extension de la tranche 4 de la ZA de la Massane

Au printemps 2019 ont également débuté sur Saint-Rémy-de-Provence les travaux de viabilisation de 3,3 hectares sur la Massane (Extension 4). Après 6 mois de chantier, les travaux se terminent par les plantations.



Afin de tenir compte de l'insertion paysagère et des enjeux environnementaux, une haie plantée de 4 mètres de large en limite ouest du site permettra de maintenir un corridor écologique et d'assurer un masque visuel avec les zones agricoles voisines.

Une surface de 25.000 m² sera donc nouvellement dédiée à l'accueil d'entreprises, pour un coût d'investissement de la CCVBA de 737.700 € HT.

EYGALIÈRES Les Grandes terres / AUREILLE ZA Les Trébons



Afin de déployer l'offre foncière sur l'ensemble du territoire, la Communauté de communes a lancé durant l'été des études de faisabilité pour l'extension des zones d'activités des Trébons (Aureille) et des Grandes Terres (Eygalières).



Sur chacune de ces zones sera étudiée la possibilité d'offrir des locations immobilières pour de jeunes entreprises désireuses de démarrer leurs projets à des tarifs adaptés.



Voirie

Réhabilitation du chemin du touret (voie intracommunautaire- Le Paradou/Maussane les Alpilles)

Dans le cadre de sa compétence voirie, la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles s'est engagée dans la réhabilitation de ses voies intracommunautaires. Tout en maintenant son caractère de chemin de campagne, y compris, dans sa largeur de voie restreinte, une zone de circulation douce marquée par une différenciation de matériaux a été insérée à l'aménagement. Sur cette voie limitée à 30 km/h, l'absence de bordures entre les deux parties de la voirie permet le croisement des véhicules.

Le maintien de tous les arbres qui formaient des alignements remarquables et les fossés enherbés sur la majorité du cheminement ont accentué le côté champêtre de l'aménagement. À l'intersection de l'avenue de la Vallée-des-Baux, un dispositif de sécurisation correspondant à la surélévation du carrefour a clôturé l'opération au printemps 2020.

Accompagnement et développement des filières



Agenda

- **2017** - Mise à disposition de la bergerie du château de Montauban à Fontvieille
- **2018** - Plantation d'un verger conservatoire
- **2019-2020** - Restauration des espaces travaux
- **Livraison fin 2020** pour ouverture en début 2021

La Bergerie de montauban se transforme en un incubateur d'entreprises greentech

Dans le cadre de son schéma de Développement économique, la **Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles** porte un projet d'incubateur d'entreprises Greentech situé à Fontvieille dans l'ancienne Bergerie du château de Montauban ; répondant ainsi aux enjeux économiques, d'emploi, d'innovation et de transition écologique que doivent relever nos territoires. On y verra des technologies respectueuses de l'environnement et du paysage, un design d'économie circulaire, une agriculture-agroécologie innovante, des initiatives de créateurs qui pourront ainsi jouir des conditions de développement dans un écosystème alliant espaces de coworking, bureaux, interaction avec les filières de production, d'autres pôles d'entrepreneurs, centres d'excellence et territoire d'expérimentation en lien avec le monde de la recherche.

3 fondements guident ce projet

- ♣ Un modèle innovant au service d'un entrepreneuriat environnemental, d'un paysage incluant ses filières de production et de la transition écologique-énergétique ; enrichissant le territoire comme espace d'innovation en lien avec nos partenaires locaux et voisins.
- ♣ Une attractivité territoriale pour accueillir les entrepreneurs et retenir les talents locaux en leur permettant un accès aux ressources de leur développement.
- ♣ Une inscription dans un écosystème en réponse aux demandes marché/enjeux sociétaux mais aussi permettant de tisser des liens inter-entreprises. Ce projet de 912.000 € bénéficie de subventions à hauteur de 80% du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône ainsi que de la Région Sud Provence Alpes Côte-d'Azur. Son ouverture est prévue en début 2021.

Une dynamique d'innovation

Incubateur d'entreprises / coworking

Un lieu de convergence : innovation greentech, environnement, paysage animation économique ressource pour le développement, échanges avec nos partenaires,

Vitrine des agroécologies méditerranéennes...
...illustrées par les filières du territoire

Accompagnement et développement des filières

Afin d'accompagner les commerçants et artisans, la Communauté de communes organise des actions de dynamisation des centre-ville, l'accompagnement des associations professionnelles et l'appui d'installation de nouveaux acteurs économiques.

Une première "Boutique à l'essai" au Paradou

A l'initiative de la Communauté de communes, l'opération nationale « Ma boutique à l'essai » se déploie dans les Alpilles. En partenariat avec la commune de Paradou et Initiative Pays d'Arles, cette opération permet à un porteur de projet de tester son concept commercial en minimisant les risques grâce à des conditions d'installation idéales : loyer modéré, visibilité accrue, accompagnement renforcé et appui financier. Parmi 18 candidats, la boutique Green Alpilles de Sandra Brun a ouvert ses portes en décembre face au bistrot du Castillon, place de la Mairie : GREEN ALPILLES Boutique écoresponsable (épicerie sèche et produits de droguerie écologique en vrac).



Initiative
pays d'arles



Dynamisation du commerce à l'occasion de la « Nuit Européenne des Musées »

En collaboration avec les associations des commerçants, cette action a permis de renforcer la dynamisation des commerces de centre-ville à l'occasion de La Nuit européenne des Musées. Sur 7 communes des Alpilles, du 13 au 19 mai, le patrimoine local et la culture ont investi les commerces. Une vingtaine d'entreprises ont directement participé à cette opération et les visiteurs ont pu aborder la culture sous un nouvel angle, grâce à la participation des musées et associations culturelles du territoire (Les Baux-de-Provence, Eygalières; Fontvieille, Mouriès, Saint Etienne du Grès, Saint Rémy de Provence)

Renforcer l'attractivité des entreprises des Alpilles

Ce circuit découverte permet aux entreprises participantes d'ouvrir leurs portes au grand public. Des traditionnels mouliniers et viticulteurs jusqu'aux saveurs du terroir en passant par les métiers d'art, dans l'intimité de leurs ateliers, les visiteurs ont pu découvrir la diversité des savoir-faire et des talents du territoire. Cette troisième édition a rassemblé 30 professionnels.



Accompagnement des entreprises

En 2019, le service développement économique de la CCVBA accompagne la structuration des entreprises du territoire (commerce, artisanat, industrie, agriculture). : depuis la création et tout au long de son développement jusqu'à la transmission.

Au total 350 entreprises et une centaine de porteurs de projets ont été accompagnés

De la création à la transmission de l'entreprise Accompagnement à la création et l'installation d'entreprise

Le service développement économique accompagne porteurs de projet et entreprises tout au long de sa vie depuis le processus de création : Etude de marché, recherche de foncier ou de locaux, expertise juridique, marketing, RH, recherche de financements et développement à l'export.

Foncier économique et immobilier économique

La Communauté de communes assure la commercialisation de lots viabilisés sur les Zones d'Activité et accompagne les entreprises déjà installées dans leurs projets de développement.

Immobilier d'entreprises

En partenariat avec les acteurs privés du territoire, la Communauté de communes recense les locaux vacants susceptibles d'accueillir des entreprises (commercial, artisanal, industriel).



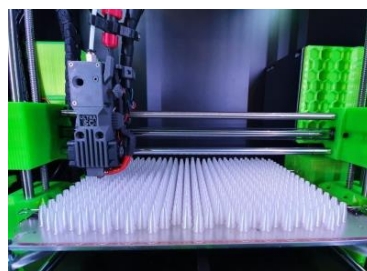
Jonathan Moulin et sa compagne viennent d'ouvrir le restaurant "Atelier de Moulin" à Aureille.



Vincent Michel, propriétaire de la boucherie Michel au Paradou a créé un deuxième établissement à Mouriès



Accompagnement des entreprises dans la définition de leur projet, mise en relation avec les partenaires



La Ferme 3D installée sur la Zone d'activités de La Massane en 2019



Zone d'activité des Grandes Terres, Eygalières



Fleur Martin a repris le magasin "Made in Fleur" à Maussane-les-Alpilles

Chiffres clés ZA au 31 décembre 2019

- ♣ 8 ZA communautaires
- ♣ 279 entreprises installées
 - 70% artisanales
 - 10 % industrie
 - 20% commerces services
- ♣ 1561 emplois directs
- ♣ 60 candidats en zone d'activité

Dispositifs d'accompagnement financés par la CCVBA



IPA finance la création et le développement d'entreprises : 22 entreprises financées



INTERMADE facilite la création d'entreprise de l'économie de proximité : 30 porteurs projets accompagnés



PROCAMEX propose des outils d'accompagnement des entreprises à l'international : « Starter » et « Horizon Export »



Ateliers-rencontres d'entreprises

La Communauté de communes propose un rendez-vous trimestriel avec les entreprises sous forme de rencontre et expertise sur une thématique donnée pour 2019 (« De l'importance d'être sur les réseaux sociaux », « Préparer un salon à l'international », « Développez votre entreprise grâce aux financements de la Région », « Découverte des savoir-faire : pourquoi et comment ouvrir ses portes au grand public », « Création d'entreprises dans le domaine de l'Economie Sociale et Solidaire »).

Accompagnement des entreprises sur des Salons

La Communauté de communes a accompagné les entreprises sur plusieurs salons en France et à l'international : Salon du Chocolat, Salon des Agricultures de Provence, Fruit Attraction et Provence Prestige. Ces actions ont permis aux entreprises de renforcer leur réseau en France et à l'étranger, de commercialiser leurs produits et mettre en valeur leur savoir-faire.



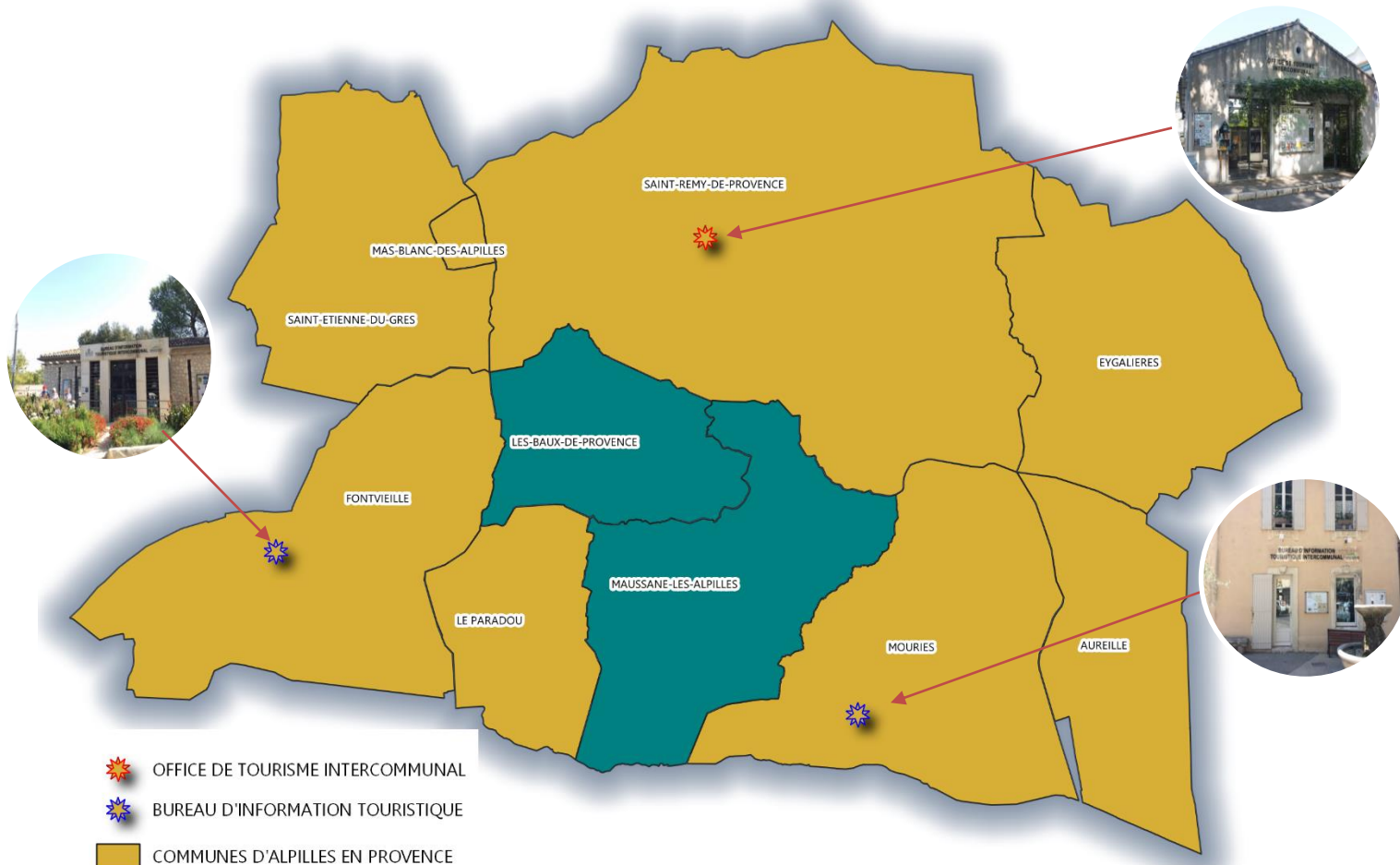
Tourisme

En 2019, afin d'accompagner la nouvelle organisation touristique du territoire, la CCVBA a défini son projet touristique.

La Marque "Alpilles en Provence, la terre lumière" se développe Identité autour de laquelle vont se structurer pour les prochaines années les nombreux attraits du territoire avec l'appui d'une communication locale, nationale et internationale



ALPILLES
en
PROVENCE



Les communes d'Alpilles en Provence

Par délibération du 28 janvier 2019, le Conseil communautaire a acté le transfert de la compétence tourisme de la commune de Fontvieille, portant à 8 le nombre de communes ayant transféré la compétence : Aureille, Eygalières, Mas Blanc des Alpilles, Fontvieille, Mouries, Le Paradou, Saint-Etienne du Grès et Saint-Rémy de Provence.

Alpilles en Provence compte désormais 3 structures d'accueil : un office de tourisme intercommunal (OTI) situé à Saint-Rémy de Provence et deux bureaux d'information touristique (BIT) sis à Mouries et Fontvieille.

Saint Rémy de Provence , classé station de Tourisme

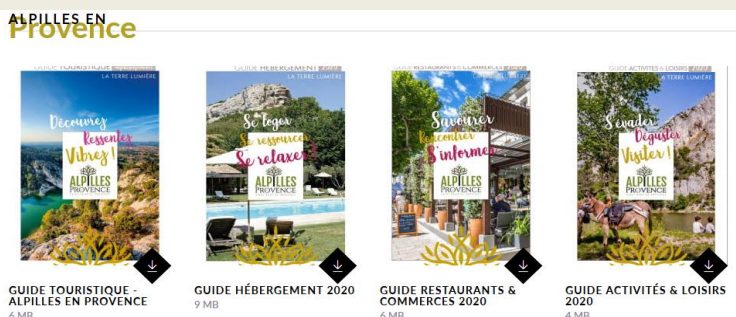


Le classement en « station classée » est attribué par arrêté préfectoral valable pour 12 ans aux communes touristiques ayant structuré une offre qualifiée pour en faire une destination d'excellence. Ce classement place le tourisme comme pilier économique majeur de notre territoire.

4 Nouvelles brochures réalisées en 2019 (sorties en 2020) :

L'Office de Tourisme Alpilles-en- Provence propose de nouveaux supports de communication avec une ligne éditoriale totalement repensée qui traduit l'image de la marque "Alpilles-en-Provence". Quatre nouvelles brochures sont disponibles :

- ♣ Guide touristique Alpilles-en-Provence : présentation de la destination Alpilles-en-Provence et des villages.
- ♣ Guide hébergements : regroupant les hôtels, résidences de tourisme, campings, chambres d'hôtes et locations saisonnières.
- ♣ Guide restaurants et commerces : Restaurants, Où sortir, Commerces & services, infos pratiques.
- ♣ Guide activités et loisirs: Sports et activités de plein air, nos moulins & domaines viticoles, patrimoine



Déploiement d'un site internet nouvelle génération, moderne attrayant et fonctionnel

Un site qui suscitera l'envie chez l'internaute, afin de mieux le capter et le satisfaire. Il mettra en valeur les incontournables de la destination, sans oublier la diversité de l'offre du territoire. Cet outil montrera des visuels et des vidéos valorisant des vraies expériences de séjour et de vacances, et sera entièrement responsive, adapté au mobile comme à la tablette ou à l'ordinateur portable, avec pour objectif de valoriser au mieux la destination à découvrir en 2020.



Marché des Créateurs 2019

Cette année plus de 680 exposant sont participé au marché des créateurs tous les mardis soir de l'été dans le centre-ville de Saint-Rémy-de-Provence. L'occasion de retrouver des créations dans plusieurs domaines: la décoration, les bijoux, la céramique, la mode, les accessoires, ou même des produits alimentaires originaux et quelques peintres et sculpteurs particulièrement créatifs.

Les exposants sont sélectionnés de façon rigoureuse, dans un souci de recherche de qualité et d'originalité.

La saison 2019 a été l'une des meilleures depuis ces dernières années (CA : 24.410 € soit 680 emplacements) avec plus de 140 emplacements vendus par rapport à 2018, soit un chiffre d'affaires de plus de 5.000 €. L'Office de Tourisme Alpilles-en-Provence a également accueilli plus de 40 nouveaux créateurs ravis de participer à cette manifestation. De nombreux visiteurs et touristes sont venus profiter de ce marché d'artisanat d'art, flâner dans les rues du centre ancien...

Foire aux santons et marché de Noël 2019

Du samedi 9 au lundi 11 novembre 2019

Ce sont 12.000 personnes qui ont rendu visite à nos santonniers et nos créchistes passionnés avec des personnages incontournables : le ravi, la poissonnière, ou encore la bergère avec son troupeau de moutons... 3 jours de fête et d'animations pour partager l'esprit de Noël. Une belle manifestation qui a enchanté petits et grands.





Presse



En 2019, diverses actions de promotion en France et sur plusieurs marchés ont été menées par l'Office de Tourisme.

Pour 2019, le plan d'action a été de renforcer l'image et la notoriété de notre destination, et conquérir de nouvelles clientèles à l'échelle nationale et internationale, en s'inscrivant dans les stratégies de Provence Tourisme et du Comité régional du Tourisme. Participation à plusieurs salons et opérations de promotion aux États-Unis et en France pendant le plus important salon professionnel : "Rendez-vous France à Marseille" : Organisation de PréTour avec plus 60 Tour Opérateurs étrangers. Ces Agents de voyages ont séjourné sur place et ont suivis un programme avec des activités afin de mieux le faire connaître les Alpilles, nos hébergements et nos attraits.

Tout au long de l'année, l'Office de Tourisme Alpilles-en-Provence reçoit des journalistes TV, presse régionale, nationale et internationale pour 20 accueils presse en 2019 et plus d'une vingtaine d'aides technique

Des chiffres et des actions...

- ♣ 3 structures d'accueil : un office de tourisme intercommunal (OTI*) situé à Saint-Rémy de Provence et deux bureaux d'information touristique (BIT*) sis à Mouriès et Fontvieille.
- ♣ Office de Tourisme Intercommunal ouvert 335 jours par an.
- ♣ 750 Billets vendus en 2019 : Festival les Antiques de Glanum, Festival de Jazz...
- ♣ 62 visites groupées organisées
- ♣ 80 000 Personnes accueillies aux comptoirs des 3 bureaux
- ♣ 35 000 € De chiffre d'affaires sur les ventes boutique
- ♣ Renseignements en 7 langues : Français - Anglais - Allemand - Italien Espagnol - Portugais - Chinois.
- ♣ Accueil physique, téléphonique et traitement des mails par une équipe de 8 conseillers en séjour formée aux techniques d'accueil et pratiquant différentes langues pour promouvoir le territoire des Alpilles.



**TAXE DE
SÉJOUR**

Taxe de séjour au réel

Le 22 septembre 2016, le Conseil communautaire a institué l'application dès 2017 de la taxe de séjour au niveau intercommunal. Par la suite, la délibération du 31 mai 2017, a vu le Conseil communautaire décider d'assujettir toutes les natures d'hébergements à la taxe de séjour au réel à compter du 1^{er} janvier 2018. avant cette délibération, la taxe de séjour forfaitaire s'appliquait pour les locations saisonnières et les chambres d'hôtes et la taxe de séjour au réel pour toutes les autres formes d'hébergements. En outre, une réforme de la taxe de séjour est intervenue à compter du 1^{er} janvier 2019 pour pourcentage compris entre 1 % et 5 % applicable aux hébergements en attente de classement ou sans classement (sauf les campings).

Eau & Assainissement

La Communauté de communes est compétente en matière d'assainissement depuis 2014 et en matière d'eau potable depuis le 1^{er} janvier 2017.

2 Régies pour une équipe de professionnels de l'eau et de l'assainissement.

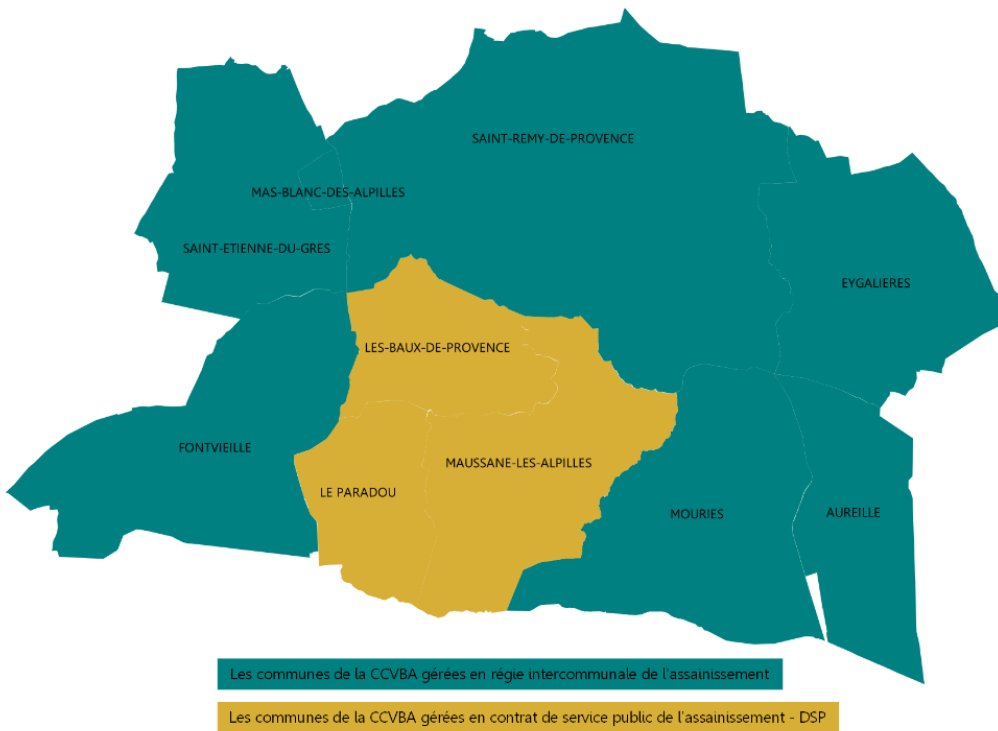
Assainissement

En Régie :

Ce sont les agents communautaires qui gèrent et dirigent les problématiques d'eau et d'assainissement. Ils assurent la maintenance et la prévention des équipements, effectuent les travaux ou font appel à des prestataires.

En DSP :

Les communes ont confiées les missions de maintenance, réparation et entretiens des réseaux et des équipements à des délégataires (différents selon les communes). Les investissements sont réalisés par la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles.



Cartes au 31 décembre 2019

Eau potable



3 projets pour les 30 prochaines années sur la Vallée-des-Baux

- ♣ 1 nouveau forage aux Canonettes pour alimenter en eau Les Baux-de-Provence Maussane-les-Alpilles Le Paradou Fontvieille
- ♣ 1 nouvelle station d'épuration mutualisée pour les Communes de Maussane-les-Alpilles Le Paradou Les Baux-de-Provence
- ♣ 1 nouveau réservoir d'eau potable Le Paradou Les Baux-de-Provence Maussane-les-Alpilles

Pour 2019, les 4 156 133€ € d'investissements réalisés sur les 10 Communes ont permis notamment de :

Mise aux normes de sécurité de la station d'épuration de Maussane les Alpilles

La CCVBA vient de terminer la mise aux normes de sécurité de la station d'épuration de Maussane-les-Alpilles. Ces travaux ont consisté à améliorer le procédé de traitement à remplacer tous les équipements qui n'étaient pas aux normes pour permettre au personnel de travailler dans les normes de sécurité. Cet investissement a pu bénéficier des concours financier du conseil départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre des dispositifs d'aide à la gestion de l'eau et de l'agence de l'eau selon le plan de financement suivant : agence de l'Eau 10.900 € ht. conseil départemental des Bouches-du-Rhône 6.540 € ht. autofinancement Régie de l'assainissement de la CCVBA 4.360 € ht.



- ♣ Créer ou étendre de nouveaux réseaux.
- ♣ Mettre en conformité les stations d'épuration et stations de pompage

Réfection des lits de séchage sur la station d'épuration d'Aureille

Une opération de travaux a également porté sur des travaux sur la réfection des lits de séchage de la STEP d'Aureille. cet investissement a pu bénéficier des concours financier du conseil départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre des dispositifs d'aide à la gestion de l'eau et de l'agence de l'eau selon le plan de financement suivant : agence de l'Eau 5. 576 € ht. conseil départemental 16.728 € ht. autofinancement Régie de l'assainissement de la CCVBA 5.576 € ht.

Réhabilitation de réservoirs de stockages à Saint-Rémy-de-Provence

Une consultation a été lancée le 19 septembre 2018, pour les travaux portant sur la réhabilitation des réservoirs de stockage d'eau potable des Alpilles et des Antiques à Saint-Rémy-de-Provence. cette consultation comportait 2 lots : I Lot 1 : travaux de réhabilitation du génie civil. I Lot 2 : Fourniture, pose et travaux de raccordements électriques d'un groupe électrogène sur le site des antiques. Le début de session d'ouverture des plis électroniques a eu lieu le mercredi 17 octobre 2018 puis une commission MAPA s'est tenue le 26 novembre. Le conseil a voté l'attribution du lot 1 à Eurojoint pour la tranche ferme et la tranche optionnelle à hauteur de 174.477 € ht et 191.030 € ht et le lot 2, à Positif, pour un montant de 29.220 € ht.

Travaux finalisés en 2019.



À Fontvieille du côté de la station de pompage de la Barjolle

Des travaux très importants ont été réalisés sur le site de la Barjolle avec la création d'un nouveau forage qui viendra en complément de celui existant (la production de ce dernier est de 90 m³/h), d'une bache de reprise, du remplacement du dispositif de désinfection de l'eau pompée pour un montant de travaux de 368.651 € HT. Le changement des pompes de reprise a été effectué, armoires électriques recâblées pour un montant de 64.900 € HT. À la demande de l'hydrogéologue agréé et de l'Agence Régionale de Santé (ARS) l'écoulement de la source a été canalisé pour éviter toute stagnation d'eau et d'éventuelles pollutions (22.841 € HT). L'ensemble du site a été faucardé et les arbres élagués pour un montant de 5.899 € HT. Des travaux de mise en conformité ont été réalisés aux réservoirs d'eau potable pour la sécurisation des lieux et du personnel qui y travaille. Le montant de ces travaux s'élève à 19.570 € HT. Entre fin 2019 et début 2020, un premier tronçon de la canalisation de refoulement a été remplacé sur 600 mètres (section comprise entre la station de pompage et la route de Fontvieille). La canalisation de refoulement située sous la route de Fontvieille-RD 33, entre le chemin de la station de pompage et le chemin de la Grand-Draille, sur une longueur d'environ 2.000 mètres, doit être également remplacé en 2020 pour un montant estimé à 900.000 € HT.



Chantier route de Belle Croix à Paradou

La commune poursuit le réaménagement de sa voirie et la route de Belle Croix fait partie du programme. Sur cette voie urbaine, l'ensemble des réseaux humides seront repris entre 2019 et 2020 (eau potable, eaux usées et pluvial). Dans ce contexte les branchements individuels sont également repris et les compteurs d'eau, dans la mesure du possible, sont sortis sur le domaine public

Avenue Charles de Gaulle à Saint Etienne du Grès

Reprises de la canalisation d'eau potable et des sorties de compteurs sur le domaine public.

Avenue des Alpilles à Mourières

La Commune de Mourières a souhaité créer un cheminement doux en bordure de l'avenue des Alpilles pour protéger les piétons le long de cette voie. La CCVBA a saisi l'occasion pour créer un réseau pluvial sous ce trottoir et en a profité pour remplacer la canalisation d'eau potable et les branchements. Auparavant le réseau d'assainissement a été chemisé en divers endroits pour supprimer la pénétration des racines de platanes qui colmatait régulièrement ce collecteur occasionnant des débordements. Travaux également en cours sur la Commune de Mourières dans les rues du 8 mai 1945,

Jean Colas et Bergères. Dans le cadre des travaux de réfection de la voirie, engagés par la commune, la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles réalise conjointement les remplacements des réseaux d'eau potable, d'assainissement et pluvial... Sont effectués également les branchements (eau potable et eaux usées) avec sorties des compteurs sur le domaine public.



Saint Rémy de Provence : 2^{ème} phase de travaux avenue de la libération

Ce deuxième chantier concerne le tronçon compris entre la rue Édouard Herriot et l'avenue Jean Moulin. Sur ce tronçon, la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles a remplacé la canalisation de refoulement qui alimente les réservoirs d'eau potable, la canalisation de distribution avec la reprise des branchements (50 unités) et sortie des compteurs sur le domaine public. Pour l'assainissement, également changée, la canalisation principale et les branchements individuels raccordés au réseau des eaux usées - (50 unités). Pour le pluvial, amélioration du fonctionnement général avec création d'avaloirs.

Raccordements à Mas-Blanc des-Alpilles

La Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles a remplacé et redimensionné un tronçon du réseau d'eau potable le long de la route départementale 99 entre Mas-Blanc-des-Alpilles et Saint-Étienne-du-Grès et à créé un nouveau réseau d'assainissement pour permettre à une quinzaine d'habitations de se raccorder.



Communes en régie

Aureille

- ♣ Maîtrise d'œuvre réfection
- ♣ Maîtrise d'œuvre lit de séchage
- ♣ Renouvellement pompe de relevage STEP

Eygalières

- ♣ Maîtrise d'œuvre création filière boue à la STEP

Fontvieille

- ♣ Maîtrise d'œuvre pour mise en place ligne d'eau industrielle
- ♣ Renouvellement d'un motoréducteur à la STEP

Mas Blanc des Alpilles

- ♣ Extension réseau lotissement Pitchoun Fauvette
- ♣ Remplacement réseau RD 99

Mouriès

- ♣ Chemisage réseau Avenue des Alpilles
- ♣ Renouvellement des réseaux Rues du 8 mai 1945, Jean Colas et Bergères
- ♣ Renouvellement de divers équipements électromécaniques (Agitateur, pompe etc...)

Saint Etienne du Grès

- ♣ Remplacement réseau RD 99

Saint Rémy de Provence

- ♣ Remplacement réseau RD 99
- ♣ Renouvellement de divers équipements électromécaniques (transmetteur, préleveur etc...)
- ♣ Renouvellement de l'automate de supervision de la STEP

Pour toutes les communes

- ♣ Remise en état de l'anneau central des ponts clarificateurs des stations d'épuration



Communes en DSP

Les Baux de Provence

- STEP les Baux /Paradou
- ♣ Renouvellement pompe polymère ;
- ♣ Renouvellement roue du pont racleur
- ♣ Renouvellement télétransmission

Maussane les Alpilles

- ♣ STEP : renouvellement pompe de relevage immergée n°3
- ♣ STEP : renouvellement tuyauterie de récupération des graisses

Le Paradou

- ♣ Raccordement Chemin de Meindray
- ♣ Raccordement Route de Brunelly
- ♣ Raccordement Avenue de la Vallée des Baux



RECAPITULATIF DES VOLUMES D'EAU COLLECTES ET VENDUS EN 2019

Communes	Volume d'eau traités (m ³)	volume d'eau vendus(m ³)	Nombre d'abonnés	Linéaire de réseau (Km)	Prix du m ³	Bilan de fonctionnement	Tonnes de boues
Aureille	77 413	71 163	645	13,70	1,5	Conforme	9,79
Les Baux de Provence	91 526	72 092	200	12,50	2,53	Conforme	
Eygalières	99 403	108 572	683	15,61	1,52	Conforme	10,91
Fontvieille	313 996	197 652	1 689	22,89	1,24	Conforme	51,12
Mas Blanc des Alpilles	27 728	26 533	228	5,33	1,65	Conforme	13,36
Maussane les Alpilles	300 258	219 675	1 275	25,40	1,95	Conforme	54,84
Mouriès	348 467	140 831	1290	24,20	1,59	Conforme	48,41
Paradou	173 162	165 914	1 026	19,10	2,63	Conforme	
SI Les Baux-Paradou						Conforme	44,14
Saint Etienne du Grès	189 386	131 046	936	13,02	1,66	Conforme	29,12
Saint Rémy de Provence	842 334	713 843	4 880	41,05	1,55	Conforme	186,98
Totaux	2 463 673	1 847 321	12852	192,80			448,67

Comparatif

2017	2 232 081	2 013 768	12 632	181,21			457,23
2018	2 408 050	1 981 599	12 686	178,16			481,35

RECAPITULATIF DES DOSSIER ANC INSTRUITS EN 2019

Communes	Nombre de dispositifs existants	Contrôles dossier de conception	Contrôles de réalisation	Contre visite	Contrôles de fonctionnement	Contrôles pour vente
Aureille	82	0	0	0	0	3
Les Baux de Provence	128	2	2	0	13	3
Eygalières	538	17	7	3	0	17
Fontvieille	238	2	2	0	1	8
Mas Blanc des Alpilles	41	0	0	0	0	1
Maussane les Alpilles	285	9	9	0	36	8
Mouriès	421	5	2	1	0	6
Paradou	86	3	3	0	10	0
Saint Etienne du Grès	250	2	3	3	0	4
Saint Rémy de Provence	1426	32	27	6	154	36
Totaux	3495	72	55	13	214	86

Comparatif

2017	3406	77	76	0	141	0
2018	3372	59	57	23	228	63

Communes en régie

Aureille

- ♣ Mise en place d'un variateur de vitesse à la station de pompage

Eygalières

- ♣ Poursuite des Travaux de redimensionnement de la station de reprise

Mas Blanc des Alpilles

- ♣ Extension réseau Fauvette Pitchoun
- ♣ Renouvellement réseau Avenue de l'ancienne Gare
- ♣ Changement pompe et renouvellement de l'ensemble de la Tuyauterie à la station de pompage

Mouriès

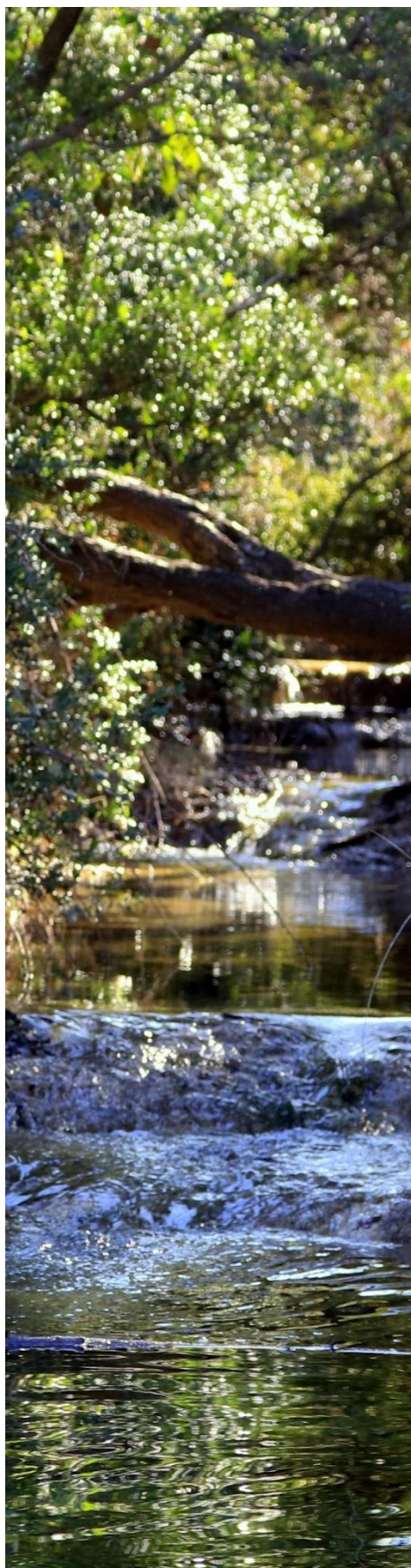
- ♣ Renouvellement réseau Avenue des Alpilles
- ♣ Renouvellement des réseaux Rues du 8 mai 1945, Jean Colas et Bergères

Saint Etienne du Grès

- ♣ Renouvellement réseau RD 99, Chemin du Pont Carlin
- ♣ Renouvellement réseau Avenue du Général de Gaulle
- ♣ Renouvellement d'une pompe et de l'ensemble de la tuyauterie à la station de Pompage

Saint Rémy de Provence

- ♣ Poursuite de la réhabilitation des réservoirs d'eau potable
- ♣ Extension réseau ZA la Massane 4
- ♣ Renouvellement réseau CD 31
- ♣ Renouvellement réseau Avenue de la Libération



Communes en DSP

Fontvieille

- ♣ Renouvellement débitmètre station de pompage de la Barjolle

Maussane les Alpilles

- ♣ Renouvellement de la vanne carrefour St Roch et Chemin de St Marc

Le Paradou

- ♣ Renouvellement partiel suppresseur des Alpilles – pompe 1
- ♣ Renouvellement vanne + branchement Dn Route de Bellecroix

Mouriès

- ♣ Renouvellement analyseur Cl2 réservoir village
- ♣ Renouvellement analyseur Chlore Forage Roubine du Roy
- ♣ Renouvellement hydro-éjecteur + débitmètre chlore + clapet HP forage amandier
- ♣ Renouvellement branchement Avenue des Alpilles

Traitement de l'eau potable 2019

RECAPITULATIF DES VOLUMES D'EAU POMPES ET VENDUS EN 2019									
Communes	Volume d'eau pompés (m³)	Volume d'eau vendus (m³)	Nombre d'abonnés	Linéaire de réseau (km)	Prix du m³ (€ TTC)	Résultat d'analyse		Rendement (%)	Capacité de stockage (m³)
						Physico-chimiques	Bactériologiques		
Aureille	172 883	96 010	780	21,16	1,45	100%	100%	61,30	1000
Les Baux de Provence	238 695	142 141	302	19,50	2,299	100%	100%	65,20	950
Eygalières	542 279	447 025	1 262	36,54	1,39	100%	100%	83,90	2000
Fontvieille	416 609	236 753	1 837	31,52	1,87	100%	100%	70,65	1 515
Mas Blanc des Alpilles	56 257	43 129	286	8,00	1,47	100%	100%	81,00	150
Maussane les Alpilles	359 682	244 173	1 317	33,90	2,011	100%	100%	86,12	1015
Mouriès	229 473	148 473	1 430	23,60	2,076	100%	100%	71,20	1 000
Paradou	234 201	182 354	1 078	23,80	2,058	100%	100%	81,60	306
Saint Etienne du Grès	239 625	186 305	1 159	36,46	1,39	100%	100%	80,20	750
Saint Rémy de Provence	1 163 876	943 059	5 676	97,48	1,49	100%	100%	79,50	4500
Totaux	3 653 580	2 669 422	15 127	331,96					13186
Comparatif									
2017	3 631 538	2 646 177	14 784	331,44					13186
2018	3 545 070	2 722 488	15 011	331,13					

Le Conseil communautaire adopte une Charte de l'eau

Les défauts de réalisation des réseaux d'assainissement compromettent gravement le fonctionnement du système d'assainissement, la pérennité des ouvrages et la qualité du milieu naturel. Ils impliquent également une augmentation du prix de l'eau liée aux surcoûts d'investissement et d'exploitation et induisent des renouvellements prématurés. Pour garantir la fiabilité des investissements sur le long terme, les modalités d'interventions ultérieures d'exploitation et de maintenance des ouvrages et l'impact sur la santé des intervenants doivent également être pris en compte.

Soucieux de l'amélioration de la qualité des ouvrages, de faciliter leur gestion et de la qualité environnementale des chantiers, les acteurs des travaux de création, de reconstruction ou de réhabilitation de réseaux se sont accordés sur des principes qu'ils s'engagent à tenir. Ces principes les ont conduits à la rédaction de la charte de qualité.

La charte qualité, plus qu'un document, est avant tout une démarche nationale partenariale fixant les objectifs de chacun des acteurs. Sa mise en application locale passe par la décision du maître d'ouvrage de réaliser son opération sous charte qualité, et par l'adhésion des autres partenaires, depuis l'assistant au maître d'ouvrage, au début de l'opération, jusqu'à l'exploitant après la réception.

La charte qualité ne se substitue ni aux textes réglementaires et autres référentiels en vigueur, ni aux missions des différents acteurs, ni à leur savoir faire. Elle gère les interfaces entre les partenaires et traite à ce titre de l'organisation mise en place depuis les études initiales jusqu'à la mise en service (ou la remise en service dans le cas d'une réhabilitation) du réseau d'assainissement.

Sous charte qualité, le service assainissement de la CCVBA s'engage notamment à :

- ♣ Réaliser des études préalables complètes et à les prendre en compte.
- ♣ Examiner et proposer toutes les techniques existantes.
- ♣ Choisir tous les intervenants selon le principe de l'offre économiquement la plus avantageuse.
- ♣ Organiser la période de préparation préalable au démarrage du chantier.
- ♣ Exécuter chacune des prestations selon une démarche qualité.
- ♣ Contrôler et valider la qualité des ouvrages réalisés.
- ♣ Contribuer à une meilleure gestion patrimoniale et notamment entretenir les ouvrages pour garantir leur pérennité.
- ♣ Intégrer, dès la conception du projet, tout au long de sa réalisation et pour son exploitation future, les dispositions de prévention des risques dans le cadre des Principes Généraux de Prévention.

L'adoption d'une telle charte va permettre à la CCVBA d'étayer davantage ses demandes de subvention auprès de l'Agence de l'eau.



**SAUVONS
L'EAU!**

Contours et contenus de la compétence GEMAPI sur le territoire de la CCVBA

Depuis le 1^{er} janvier 2018 la Communauté de communes est compétente en gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). Les missions attachées à la compétence GEMAPI sont définies à l'article L. 211-7 du Code de l'environnement. Il s'agit de l'aménagement de bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, de l'entretien et de l'aménagement de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, de la défense contre les inondations et contre la mer et de la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Dans le cadre de la Stratégie d'organisation de compétences locales de l'eau (Socle) à l'échelle du grand delta du Rhône, la CCVBA a participé à la l'élaboration du diagnostic réalisé par le Symadrem et sous pilotage des services de l'État. La stratégie s'attache à définir, après un état des lieux de l'exercice des compétences du grand cycle de l'eau, des recommandations partagées pour conduire les réorganisations nécessaires.

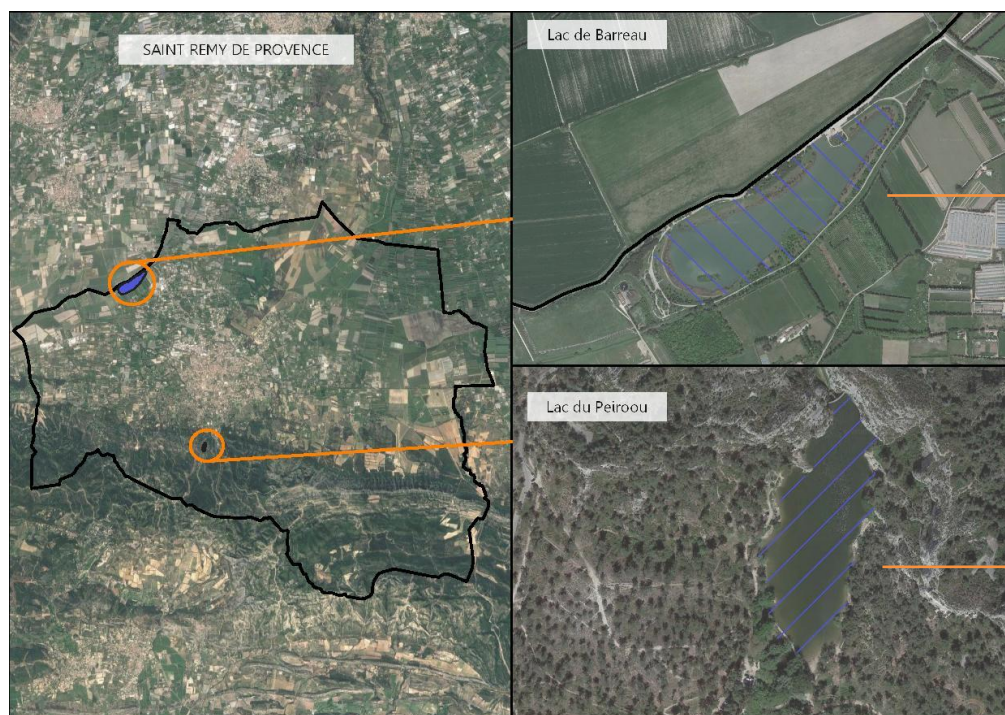
En pointant les enjeux principaux à traiter, la "Socle" a vocation à guider les intercommunalités dans ce long processus sensible. La première étape de l'état des lieux terminée en 2018 et a permis de définir de façon certaine, deux ouvrages gemapiens relevant de la communauté de communes :

- ♣ Le lac du barreau à Saint-Rémy-de-Provence, considéré comme une zone humide.
- ♣ Le barrage du Peiroou, ouvrage classé au titre de la protection contre les inondations. S'agissant d'un ouvrage classé, le conseil communautaire a demandé le transfert de l'autorisation administrative d'exploitation au représentant de l'État.

L'un des enjeux relevés dans le cadre de la compétence GEMAPI provient de l'analyse des différents systèmes d'endiguement présents sur le territoire.

Le conseil communautaire a donc décidé de commander une étude de danger des systèmes d'endiguement, et en particulier celui du vigueirat concernant les communes de Fontvieille et Saint-Étienne-du-Grès, afin de déterminer les niveaux de dangerosité et de protection adéquat, ainsi que leur éventuel classement en ouvrages gemapiens.





Sécurisation des accès au site du Barrage du Peiroou

La Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, au travers de sa compétence Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) a en charge depuis le 1er janvier 2019 la gestion du Barrage du Peiroou (voir bulletin N°17 mars 2019). Après les travaux de réfection des vannes du barrage effectués par la Commune de Saint-Rémy-de-Provence, la CCVBA a missionné une entreprise spécialisée dans les travaux spéciaux et notamment dans la mise en sécurité contre les glissements rocheux. Les travaux ont été réalisés cet automne

Concernant la sécurisation du chemin d'accès au site du barrage, la ccVBA en complément de la purge de falaise sécurisant les risques de chute de blocs, a implanté une barrière interdisant l'accès au site.



Aménagement du Lac du Barreau

Creusé dans les années 80 pour drainer les eaux de pluie, le lac est devenu une destination touristique prisée lors des périodes de chaleurs estivales.

Dans le cadre de l'entretien du site, la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles a réalisé différents aménagements :

- ♣ Fermeture de la zone humide pour limiter l'accès des véhicules aux berges
- ♣ Création d'une rampe handicapée pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux bords du lac



Mutualisation des Services

Schéma de mutualisation

Le législateur a rendu obligatoire l'élaboration d'un Schéma de mutualisation des services entre l'intercommunalité et ses communes membres.

Dans ce cadre que la **CCVBA** a adopté son Schéma de mutualisation 2015-2020 le 15 décembre 2015, ainsi chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du Schéma de mutualisation doit faire l'objet d'une communication du Président de l'intercommunalité à son organe délibérant, ce qui a été fait lors de la séance du février 2019.



Achats informatiques et protection des données

Les collectivités traitent au quotidien des données à caractère personnel, concernant leurs agents, mais aussi leurs usagers. En tant que responsables des traitements, elles doivent veiller à ce que les données personnelles soient collectées pour un usage déterminé, légitime et pertinent, pour un laps de temps limité, en toute sécurité et confidentialité, et en respectant le droit des personnes.

Dans le cadre de la démarche générale de recherche de coordination et de mutualisation au sein du territoire, la CCVBA, s'est donc rapprochée du SICTIAM pour elle et ses communes membres en vue de réaliser des économies, grâce notamment à la désignation d'un délégué à la protection des données (data protection officer - DPO). une solution tout en un a été adoptée par la CCVBA pour les onze structures (intercommunalité et ses communes membres) comprenant :

- ▶ La licence Privacy Manager et sa maintenance : logiciel d'inventaire, gestion et qualification des risques.
- ▶ Une prestation DPO externe : inventaire des risques, audit, gestion du registre, etc...
- ▶ Ateliers de sensibilisation des agents sur les différentes structures.

Dans ce dispositif, la communauté de communes prend en charge la contribution financière annuelle de chaque commune membre en sus de la sienne. L'adhésion globale initiée par la communauté de communes permet une meilleure accessibilité financière qu'une démarche isolée de chaque structure.

Soucieuses de garantir le bon usage des deniers publics, les dix communes ont souhaité bénéficier de cette mutualisation des coûts et des services du dPo mutualisé du Sictiam et des prestations associées telles que précédemment décrites.

Par cette délibération du 29 mai 2018, le conseil communautaire a ainsi décidé que la **CCVBA** serait chef de file pour elle et ses communes dans le domaine du management des données, à la sécurité et à l'expertise des systèmes d'information conformément au règlement 2016/679 du Parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données, dit RGPD.



Police

Six communes ont passé une convention avec la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles pour pouvoir bénéficier de la police mutualisée : Aureille, Le Paradou, Saint-Rémy-de-Provence, Maussane-les-Alpilles, Saint Etienne du Grès et les Baux-de-Provence.

La police mutualisée trouve tout son sens dans les communes sans police municipale et dans les renforts organisés sur les autres communes afin de faire respecter les pouvoirs de police des Maires. La police mutualisée intervient également dans le cadre des pouvoirs de police spéciale du Président.



Service autorisation du droit des sols (ADS) : instructions des autorisations d'urbanisme

La Communauté de Communes a créé un service commun mutualisé d'instructions. Il instruit la phase d'études techniques, l'instruction des autorisations d'urbanisme, vérifie la conformité des projets d'urbanisme avec la réglementation en vigueur sur le territoire.

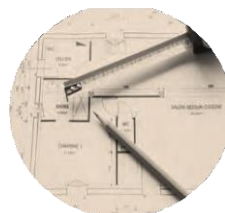
L'organisation de la **CCVBA** depuis la prise de compétence en 2013, offre une qualité de service et d'expertise auprès de la population. Les administrés des communes concernées continuent de déposer leurs dossiers dans leur mairie respective qui demeure leur interlocuteur de référence. Les autorisations d'urbanisme sont toujours signées par le Maire de la commune. Ce service s'inscrit dans une logique de solidarité intercommunale et communale. Les documents d'urbanisme (PLU et carte communale) des communes sont consultables en mairie, pour celles n'en disposant pas, le Règlement national d'urbanisme s'applique alors.

Les communes mutualisées
En 2019, le service ADS a instruit les dossiers de 5 communes du territoire :

des chiffres

En 2019, le service a instruit 120 dossiers à savoir :

- ▶ 88 permis de construire
- ▶ 9 permis d'aménager
- ▶ 16 certificats d'urbanisme
- ▶ 7 déclarations préalables



- ♣ Aureille
 - ♣ Le Paradou
 - ♣ Mas-Blanc-des-Alpilles
 - ♣ Les Baux-de-Provence
 - ♣ Saint Etienne du Grès
- (Permis d'aménager uniquement)

MAIRIE d'AUREILLE

Rue Mistral 13930 Aureille
& 04 90 59 92 01 Fax 04 90 59 93 80
contact@mairie-aureille.fr
www.aureille.fr

MAIRIE d'EYGALIERES

Place Marcel Bonein 13810
Eygalières
& 04 90 95 91 01 Fax 04 90 95 96 40
mairie.eygalieres@wanadoo.fr
www.mairie-eygalieres.fr

MAIRIE DE FONTVIEILLE

8, rue Marcel Honorat 13990 Fontvieille
& 04 90 54 79 02 Fax 04 90 54 64 87
mairie@fontvieille.fr
www.fontvieille-provence-mairie.com

MAIRIE DES BAUX DE PROVENCE

Grand-Rue 13520 Les Baux-de-Provence
& 04 90 54 34 03 Fax 04 90 54 49 23
mairie@lesbauxdeprovence.com
www.lesbauxdeprovence.com

MAIRIE DE MAS BLANC DES ALPILLES

Place Pierre Limberton 13103 Mas-Blanc-des-Alpilles
& 04 90 49 07 98 Fax 04 90 49 08 29
mairie.mba@wanadoo.fr
www.masblancdesalpilles.fr

MAIRIE DE MOURIES

35, rue Pasteur 13890 Mouriès
& 04 90 47 50 01 Fax 04 90 47 54 87
contact@mairie-mouries.fr
www.mouries.fr

MAIRIE DE MAUSSANE LES ALPILLES

Avenue de la vallée-des-Baux 13520 Maussane-les-Alpilles
& 04 90 54 30 06 Fax 04 90 54 36 45
mairie-maussane-les-alpilles@wanadoo.fr
www.maussanelesalpilles.fr

MAIRIE DE PARADOU

Place Charoun Rieu 13520 Le Paradou
& 04 90 54 54 01 Fax 04 90 54 54 07
accueil@mairie-du-paradou.fr
www.mairie-du-paradou.fr

MAIRIE DE SAINT ETIENNE DU GRES

Place de la Mairie 13103 Saint-Étienne-du-Grès
& 04 90 49 16 46 Fax 04 90 49 06 28
saint-etienne-du-gres.mairie@wanadoo.fr
www.saintetiennedugres.com

MAIRIE DE SAINT REMY DE PROVENCE

Place Jules Pélissier 13210 Saint-Rémy-de-Provence
& 04 90 92 08 10 Fax 04 90 92 28 63
contact@mairie-saintremydeprovence.fr
www.mairie-saintremydeprovence.fr



Place Jean Jaurès
13210 Saint- Rémy- de-Provence
& 04 90 92 05 22
saintremy@alpillesenprovence.com
www.alpillesenprovence.com



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉE DES BAUX-ALPILLES

ZA la Massane – 23 Avenue des Joncades Basses
13210 Saint- Rémy- de-Provence
& 04 90 54 54 20
bienvenue@ccvba.fr
www.vallee-des-baux-alpilles.fr